



Institut de Documentation et de  
Recherche sur la Paix

# Les cahiers de l'IDRP

SEPTEMBRE-OCTOBRE  
2019

DOSSIER : 20 ANS DE CULTURE DE PAIX

## DÉCODAGES

*La culture de paix - Histoire préliminaire et avenir possible (David Adams) ; Un « nouveau » pacifisme, la culture de la paix et de la non-violence (Raphaël Porteilla)*

## ENGAGEMENTS

*La culture de la paix : du concept à l'action (Roland Nivet et Alain Rouy) ; La « culture de la paix » : une priorité politique. La bombe, 74 ans après Hiroshima-Nagasaki (Michel Cibot)*

## ACTUALITÉS

*CLIMAT ET PAIX : Les changements climatiques sont-ils inéluctablement responsables de nouveaux risques de guerres ? (Pierre Villard) ; Une position officielle française ; l'opinion du WWF et celle de l'ONU ;*

## LETTRE DE L'IDRP

*Édito ; Anniversaires d'hier et défis d'aujourd'hui ; un livre à lire*

## Bon débat !

Daniel Durand<sup>1</sup>

Vingt ans ! Le concept de culture de paix et de non-violence est bien sûr plus ancien : on peut retenir que 1986, avec la Conférence de Séville, est probablement la date la plus fondatrice. Mais c'est bien le vote de la résolution de l'ONU : 53/243, intitulée « Déclaration et Programme d'action sur une culture de la paix » du 13 septembre 1999 qui a constitué le révélateur dans les mouvements de paix. Les décisions de faire de l'année 2000, l'Année internationale de la culture de la paix (résolution 52/15) puis de la période 2001-2010, la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (résolution 53/25) nous ont bousculé dans nos pratiques pacifistes et nos approches de l'engagement pour la paix.

La rédaction des Cahiers de l'IDRP veut faire du débat autour de la promotion de la Culture de la paix et de la non-violence un axe de son travail de réflexion et de publication.

Pour ce 20e anniversaire, nous ouvrons donc le débat que nous souhaitons large et se prolongeant tout au long de l'année 2020. Dans ce numéro, nous avons le plaisir d'accueillir les réflexions de David Adams qui fut le Directeur de la culture de paix à l'UNESCO dans ces années décisives et au cœur des débats et de la mise en œuvre de cette nouvelle notion. Raphaël Porteilla, universitaire, nous livre une réflexion approfondie sur ce qui est apparu dans ces 20 ans et qu'on peut appeler « nouveau pacifisme ». Michel Cibot, un des principaux animateurs du réseau des collectivités pour la paix, nous livre une réflexion originale sur l'antinomie fondamentale entre arme nucléaire et culture de paix. Enfin, nous avons demandé à deux praticiens, Roland Nivet pour le Mouvement de la paix et Alain Rouy, pour le réseau international des éducateurs à la paix, de nous dire en quoi la culture de paix a bouleversé leurs champs d'action. Ils le font ensemble dans un large panorama, qui intéressera nos lecteurs.

C'est donc un numéro exceptionnel pour animer le débat, la réflexion et l'action autour de la promotion aujourd'hui de la culture de la paix et de la non-violence, que nous proposons à nos lecteurs et amis.

De plus, en lien avec l'actualité, Pierre Villard décortique les relations complexes mais passionnantes entre luttes pour la paix et lutte pour le climat. Nous avons enrichi sa réflexion en publiant en annexe la position des Nations unies sur le sujet, celle parue dans le dernier rapport du WWF, ainsi que l'intervention française au Conseil de sécurité tenu en juillet 2018 sur ce thème. Là encore, notre souhait est d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexion et d'approfondissement.

Enfin, j'ouvre un autre débat possible sur les stratégies à mettre en œuvre après l'entrée en vigueur du TIAN si on veut que l'interdiction des armes nucléaires soit une réalité concrète.

Bonne lecture aujourd'hui, nous espérons poursuivre ce dialogue en 2020 !

---

1 Directeur de l'IDRP

## La culture de paix – Histoire préliminaire et avenir possible

David Adams<sup>2</sup>

La culture de paix est née à l'UNESCO lors du dégel de la guerre froide qui a suivi la chute de l'Union soviétique. Au début, il s'agissait de programmes nationaux dans les pays sortant de guerres civiles liées à la guerre froide (El Salvador et Mozambique) et de plans initiaux de programmes nationaux dans d'autres pays, dont la Russie. Cependant, ces programmes n'ont pas été soutenus à l'UNESCO par les grandes puissances, opposées à l'idée de ne plus pouvoir « faire la guerre. »

Mais le programme de l'UNESCO n'était pas mort. Ce sont les pays du Sud qui en ont adopté l'idée et qui ont appelé les Nations Unies à désigner l'an 2000 comme Année internationale de la culture de paix. Au cours de cette année, grâce à la mobilisation des commissions nationales de l'UNESCO, des bureaux hors siège de l'UNESCO, de l'UNICEF et du PNUD, à de nombreuses organisations non-gouvernementales internationales et nationales et à des milliers de militants, 75 millions de personnes ont été convaincues de signer le Manifeste 2000, acceptant de travailler sur la culture de paix. Il y avait des millions de signatures d'Inde, du Brésil, de Colombie, d'Algérie, du Japon et de Corée, ainsi que des centaines de milliers dans d'autres pays.

Une deuxième réalisation importante de l'Année internationale a été l'adoption d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies qui définit en détail les huit domaines d'action nécessaires pour passer de la culture de guerre à la culture de paix. La résolution a également appelé à un mouvement mondial pour une culture de paix et à des systèmes d'information pour documenter son progrès.

En 2001, une fois de plus, les grandes puissances sont intervenues pour mettre un terme aux travaux de l'UNESCO et de l'ONU initiés avec le Manifeste 2000.

Et à nouveau, les pays du Sud ont fait voter les Nations Unies pour une Décennie d'une culture de paix. En travaillant avec Federico Mayor, ancien Directeur général de l'UNESCO, et avec une petite équipe de jeunes militants et militantes, nous avons pu stimuler et documenter le travail pour la Décennie de près de 1000 organisations non-gouvernementales entre 2001 et 2010.

Le Département Afrique de l'UNESCO continue à promouvoir les réunions et les initiatives relatives à la culture de paix en coordination avec l'Union africaine. Et l'Assemblée générale des Nations Unies continue de se réunir une fois par an sur le sujet. Mais dans le reste du monde ce ne sont que les organisations non-gouvernementales qui agissent.

Il y a deux sources d'information sur le progrès visible depuis 2010 : la Journée internationale de paix, le 21 septembre de chaque année, et CPNN (Culture of Peace News Network), notre journal virtuel.

---

<sup>2</sup> Coordinateur du réseau d'information CPNN (<http://cpnn-world.org/french/>) et ancien Directeur de la culture de paix à l'UNESCO

---

CPNN est un réseau d'information sur la culture de paix, né de la mobilisation de l'an 2000 ; c'est un système d'information qui documente des actions, initiatives ou événements, comme le préconisait la résolution de 1999 de l'ONU. Ces dernières années, les sites Web de CPNN (anglais, espagnol et français) ont documenté plus ou moins un événement par jour du monde entier des actions qui promeuvent un ou plusieurs des huit domaines d'action de la résolution des Nations Unies. La plupart d'entre eux appellent explicitement à une culture de paix.

La Journée internationale de paix fournit un cadre universel pour les initiatives de paix qui inspire des actions dans toutes les régions du monde. Cette année, nous avons constaté dans notre journal 280 actions aux États-Unis et au Canada, 144 en Europe, 54 dans les pays de l'ex-Union soviétique, 53 en Amérique latine, 53 en Afrique, 50 en Asie / Pacifique et 21 dans les États arabes et au Moyen orient.

Cette année, il y a eu une augmentation notable de la participation aux États-Unis et en France. La première était organisée par la Campagne de non-violence qui avait stimulé et documenté au moins 280 initiatives distinctes. Et en France, le Mouvement de la paix a organisé une mobilisation remarquable dans 70 villes et villages.

Une avancée majeure a été réalisée cette année avec la désignation par les Nations Unies du fait que la Journée internationale de paix devrait être consacrée à « Une action climat en faveur de paix ». Comme l'a déclaré Roland Nivet, porte-parole national du Mouvement de la paix : « Climat et paix même combat. Les luttes pour la paix et le climat, la justice sociale et les droits humains, le désarmement nucléaire sont liées. Elles nous unissent aujourd'hui et doivent être le ciment de notre unité d'action pour demain. " Et dernièrement ce sont les jeunes, surtout les écoliers, qui sont pris le relais, un très bon signe pour l'avenir.

La quantité de documentation établie quotidiennement par CPNN est restée stable au cours des dernières années, et l'ampleur de la Journée internationale de paix, à l'exception de l'année dernière aux États-Unis et en France, est restée stable également. Cependant, nous pouvons supposer que l'engagement continu de millions de personnes au cours des années a créé une prise de conscience sur la nécessité d'une transition de la culture de guerre à une culture de paix.

Un obstacle majeur s'oppose à cette transition : l'État et son complexe militaro-industriel-financier-médiatique. Comme je l'ai documenté dans mon livre, l'Histoire de la culture de guerre (en espagnol « Cultura de Paz : Una Utopia Posible »), au fil de l'histoire, l'État, avec ses liens industriels et financiers, monopolise la culture de guerre. En outre, le bras le plus important de la culture de guerre est tenu par le contrôle de l'information. La raison est simple. A mesure que la démocratie progresse, les gouvernements dépendent du soutien de leurs citoyens. Puisque les gens refusent la guerre, ils doivent être convaincus que leur pays est menacé militairement. La télévision, qui a largement supplanté la radio et la presse écrite, donne un rythme soutenu aux tambours de guerre.

Nous avons vu la vraie nature de l'État à l'UNESCO. Les pays riches ont refusé de soutenir les programmes nationaux pour une culture de paix et ont explicitement enterré les initiatives que nous avons prises pour l'Année internationale 2000. Nous continuons à voir la culture de guerre de l'État dans la persistance des pays riches à accumuler et à déployer des armes

---

nucléaires, tout en boycottant les initiatives des Nations Unies pour éliminer ces armes. Le Conseil de sécurité des Nations unies, créé après la Seconde Guerre mondiale pour représenter les vainqueurs de cette guerre, et qui a pris le contrôle financier total de l'organisation, est un club de guerriers, pas toujours d'accord sur des questions spécifiques, mais unis dans leur engagement à la culture de guerre !!

Rien n'indique que l'État puisse être réformé dans ce domaine. Les élections nationales deviennent de plus en plus coûteuses, en fonction de la publicité télévisée coûteuse, qui met le pouvoir entre les mains des grands intérêts financiers, ceux liés à l'exploitation et à l'industrie militaire. Les candidats qui s'opposent aux budgets militaires ne peuvent recevoir les fonds nécessaires pour participer aux élections nationales. En conséquence, la prise de conscience croissante face à la guerre ne donne pas de résultats positifs aux élections nationales. Au niveau de l'État-nation, nous constatons une aliénation croissante des électeurs. Partout dans le monde (aux Philippines, au Brésil, aux États-Unis ou en Hongrie, par exemple), les gens votent pour le candidat le plus critique à l'égard du statu quo, même s'il ne dispose d'aucun programme de progrès positif !

Le problème est plus évident dans les pays riches du Nord, bien que les pays du Sud, pour la plupart, ne sont pas moins pris au piège de la culture de guerre dans leurs priorités budgétaires et politiques.

## **Qu'y a-t-il à faire ?**

Nous avons besoin d'une ONU qui ne soit pas commandée par les États-nations, mais qui représente plus directement le peuple, conformément aux premières lignes de la Charte des Nations Unies qui commencent par « Nous, peuples des Nations Unies... ».

Imaginons un Conseil de sécurité des Nations Unies composé des représentants des maires des différentes régions du monde. Il n'y aurait aucun intérêt pour les armes nucléaires. Si ce schéma avait été possible dans les années 90 à l'UNESCO, les programmes nationaux de culture de paix auraient sans doute été soutenus. Après la mobilisation de l'an 2000, les 75 millions de signataires du Manifeste 2000 auraient alors été encouragés à mettre au point un mouvement mondial efficace pour une culture de paix.

Oui, la suggestion est utopique. Mais un autre monde est possible. « Les utopies d'aujourd'hui sont les réalités de demain. »

Non, direz-vous, l'État-nation est trop fort et trop bien établi pour être remplacé au niveau des Nations Unies.

Laissez moi être en désaccord.

Tout d'abord, au cours des dernières années, l'ONU a été de plus en plus ignorée par les pays riches. Lors de la crise financière de 2008, ils ne se sont pas tournés vers les institutions des Nations Unies, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, mais ont plutôt inventé leurs propres solutions lors de réunions ad hoc des ministres des finances. En ce qui concerne la prolifération des armes nucléaires, lorsque les Nations Unies ont planifié une

---

conférence en mai 2010, le président américain Obama a boycotté la conférence de l'ONU et a tenu sa propre conférence à Washington en avril ! Alors que les autres pays du monde se rendaient à Washington, le seul pays à avoir envoyé un chef d'État à la conférence des Nations unies était l'Iran. Et en ce qui concerne la crise climatique qui est devenue de plus en plus évidente, les pays riches ont constamment ignoré les opportunités d'agir par le biais des Nations Unies.

Deuxièmement, et plus important encore, l'État-nation n'est pas fort, mais est de plus en plus affaibli par la crise financière mondiale. Il y a de plus en plus d'« États défaillants ». Et il y a une prédiction, que nous devrions prendre au sérieux, que d'ici quelques années, le dollar s'effondrera et que les États-Unis deviendront un « État défaillant ». Un krach du dollar et les États-Unis vont faire tomber la plupart des États nationaux du monde entier de la même manière que le krach du rouble et de l'Union soviétique a détruit les états de l'Europe de l'Est.

Deux fois au cours du 20e siècle, les États-nations ont connu un échec massif, créant à chaque fois une « fenêtre d'opportunité » pour le changement. La fin de la Première Guerre mondiale a été l'occasion de créer la Société des Nations et la fin de la Seconde Guerre mondiale a été la « fenêtre d'opportunité » pour la création des Nations Unies. Nous avons mentionné ci-dessus comment le crash de l'Union soviétique et de ses alliés a créé l'occasion de lancer la culture de paix à l'UNESCO. Ainsi, dans un avenir pas si lointain, un effondrement de l'empire américain pourrait être l'occasion de refonder l'ONU sur une nouvelle base, représentant plus directement « Nous, peuples ».

Ils existent déjà des organisations efficaces de maires et de villes pour la paix. Maires pour la paix, basé à Hiroshima, compte désormais plus de 7 000 villes du monde entier et Villes internationales de paix plus de 250.

Nous pouvons commencer maintenant à nous préparer. Nous pouvons établir un Conseil de sécurité alternatif, basé sur les maires de villes de toutes les régions du monde, qui diffuserait des communiqués de presse réguliers sur la manière dont elles traiteraient les problèmes auxquels est confronté (ou qui devrait être confronté) le Conseil de sécurité de l'ONU. Comme indiqué plus haut, il serait favorable à l'élimination des armes nucléaires. Il rechercherait des solutions négociées aux conflits nationaux et internationaux. Il appuierait des mesures efficaces de lutte contre le réchauffement climatique. Et il soutiendrait un mouvement mondial pour une culture de paix.

La conscience mondiale de la nécessité d'une culture de paix doit être attelée dans des projets d'une « utopie possible ». La colère du peuple contre l'inefficacité de ses gouvernements doit être canalisée dans des propositions politiques constructives. Rappelons-nous les paroles de Martin Luther King : « La tâche suprême est d'organiser et d'unifier le peuple afin que sa colère devienne une force de changement ».

---

## Un « nouveau » pacifisme, la culture de la paix et de la non-violence

Raphaël Porteilla<sup>3</sup>

*« Le pacifisme tel que je le conçois est par conséquent un nouveau pacifisme, dont le désir de paix l'a conduit à une vision plus large qu'un simple désir d'éviter certaines guerres ».*  
(Jérôme)<sup>4</sup>

La trajectoire historique du pacifisme, en tant qu'organisation et mouvement<sup>5</sup>, n'a pas été un long fleuve tranquille. La littérature le démontrant est assez fournie<sup>6</sup> et il ne sera pas ici besoin d'y revenir en détail, notre propos tentera de démontrer en quoi et comment la Culture de la Paix et de la Non-Violence (par la suite, CPNV) peut être considérée comme un « nouveau pacifisme » et ou le « pacifisme du XXI<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup> ».

Longtemps perçu de manière péjorative, le pacifisme est resté englué dans son histoire qui lui a valu une prise de distance par de nombreux milieux, à peine tempéré par le cycle « Peace and Love » des années 60 et la recrudescence des mobilisations pacifistes massives des années 70 en Europe de l'Ouest contre l'armement conventionnel et nucléaire, puis contre les guerres en ex-Yougoslavie, qui dureront de manière sporadique au moins jusqu'en 1995, et enfin en 2005 avec les débats houleux (en France et aux Pays-Bas) relatifs à la constitution européenne, notamment ses dispositions consacrées à l'armée et aux interventions extérieures. Cette perception négative de la paix à tout prix, fut-ce au prix de la justice et de la liberté, du pacifisme, reflet de l'inaction voire de la lâcheté, du pacifisme « bisounours » sans réellement se donner les moyens de penser les causes des guerres et d'y porter une attention soutenue, bref de la paix, simple absence de guerre, donnait à voir un pacifisme « ancien » aux couleurs flétries, en dépit des efforts de certain-es pour poursuivre le combat, notamment sur la base de la Charte des Nations unies, texte référence de l'action pacifiste.

Dans ce contexte, une nouvelle forme de pacifisme, (dont le Mouvement de la Paix français, avec d'autres, incarne l'idée), commencera à se matérialiser à la fin des années 90 dans la lignée des travaux et des résolutions de l'UNESCO et de l'ONU consacrant la CPNV<sup>8</sup>.

---

3 Maître de conférences en sciences politiques, credespo, université de Bourgogne Franche-Comté.

4 Cet article se fonde sur une analyse textuelle de la littérature consacrée à la paix/guerre, au pacifisme et la violence/non-violence, sur une large participation/observation du milieu associatif/militant ainsi que sur un questionnaire adressé à une trentaine de personnes militantes ou non pour un retour de 16 réponses. Je citerai le prénom des personnes quand j'utiliserai leurs réponses. Merci à toutes et tous d'y avoir participé.

5 Rémond René, « Le pacifisme en France au 20<sup>e</sup> siècle », *Autres Temps. Les cahiers du christianisme social*, vol. 1, n° 1, 1984, p. 7-19.

6 Parmi les nombreuses contributions, Milza P. Les mouvements pacifistes et les guerres froides depuis 1947, [Publications de l'École Française de Rome](#), Année 1987, n° 95, p. 265-283 ; Yves Santamaria, *Le Pacifisme. Une passion française*, Belin 2004 ; Quiriny B, La paix, une question philosophique, in Mekhantar J. et Porteilla R., *Paix et Constitutions*, Ed Eska, Paris, 2012, p. 33-66.

7 Terme utilisé antérieurement dans le sens d'un pacifisme absolu opposé à toutes guerres, cf. Ingram Norman, *The Origins of the New Pacifism*, in Ingram N., *The Politics of Dissent : Pacifism in France 1919-1939*, Oxford Scholarship Online, October 2011, (Chap. 6), ce qui ne sera pas le cas ici.

8 On rappelle que la résolution A/RES/53/243 du 6 octobre 1999, adoptée par l'ONU, définit la culture de la paix « *comme l'ensemble des valeurs, des attitudes, des traditions, des comportements et des modes de vie fondés sur :*

a) *Le respect de la vie, le rejet de la violence et la promotion et la pratique de la non-violence par l'éducation, le dialogue et la coopération ;*

b) *Le respect des principes de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États et de la non-*

---

Cette nouvelle dimension/perspective a incontestablement redonné force et dynamisme au mouvement pacifiste en France (mais aussi dans d'autres pays) en ce que le substrat idéologique s'est renforcé à la fois dans la perspective de réfléchir aux causes des guerres, au-delà de la seule dimension du nucléaire militaire, mais surtout en dessinant un projet d'avenir, une nouvelle forme de paix, la paix positive. Ainsi, la nécessité de changer le monde actuel, compris comme le système mondial capitaliste mortifère reposant sur la culture de la guerre et de la violence<sup>9</sup>, s'est imposé comme objectif, alliant la justice, sans laquelle l'avenir se bâtit sur du sable<sup>10</sup>, et le développement, s'entendant dans sa dimension émancipatrice de l'épanouissement individuel et collectif. La CPNV contient ainsi un modèle imaginaire qui peut inspirer l'action, lui conférant une forme de paradigme révolutionnaire, en tant que moteur des transformations sociales par la satisfaction des besoins humains.

On peut donc avancer que la CPNV se déploie sous les formes de ce paradigme révolutionnaire, c'est-à-dire un concept /action (ou un philosophème diraient les philosophes), qui se présente à la fois comme un processus et comme objectif et dont l'ambition est de participer au renversement de l'ordre politique, économique et social dominant actuel tout en jetant les fondements d'un autre monde.

Posé ainsi, il convient de proposer quelques balises (à titre de discussion) pour mieux appréhender ce « nouveau pacifisme », qui s'appuie sur la formalisation d'un récit collectif nouveau, qui sollicite des modes opératoires non-violents et qui envisage, enfin, des convergences possibles afin de participer à l'avènement d'un monde commun, riche de sa diversité.

## ***La formalisation d'un récit collectif, porteur d'un avenir partagé***

Pour certains auteurs<sup>11</sup>, l'ensemble des constructions individuelles et collectives est une succession de fictions, de croyances qui ont évolué au fil du temps et structurent la perception du monde. Cet ensemble de concepts n'existe que dans l'imagination commune et forme une toile de sens intersubjective au sein de laquelle l'imagination précède l'action et les récits qui en découlent façonnent les perceptions et les cultures. La CPNV entre dans cette catégorie de

---

*intervention dans les questions qui relèvent essentiellement de la juridiction nationale de tout État quel qu'il soit, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international ;*

*c) Le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et leur promotion ;*

*d) L'engagement de régler pacifiquement les conflits ;*

*e) Les efforts déployés pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures en ce qui concerne le développement et l'environnement ;*

*f) Le respect et la promotion du droit au développement ;*

*g) Le respect et la promotion de l'égalité des droits et des chances pour les femmes et les hommes ;*

*h) Le respect et la promotion des droits de chacun à la liberté d'expression, d'opinion et d'information ;*

*i) L'adhésion aux principes de liberté, de justice, de démocratie, de tolérance, de solidarité, de coopération, du pluralisme, de la diversité culturelle, du dialogue et de la compréhension à tous les niveaux de la société et entre les nations ; et encouragés par un environnement national et international favorisant la paix et dont l'instauration dépend d'un environnement national et international propice ».*

<sup>9</sup>Ce système mondial capitaliste s'entend comme un système socio-économique néolibéral discriminant et injuste, couplé à un ordre démocratique représentatif et appuyé sur un complexe militaro-scientifico-médiatico-industriel, fondé sur la culture de la violence et de la guerre, qui donne à penser et voir le monde de manière unique, réduisant souvent par la coercition ou par la ruse/le mensonge, toute tentative de le penser autrement et de le faire vivre autrement. Son appui sur la guerre et la violence le désigne comme une cible à renverser, sinon à modifier considérablement, reste à savoir par quels moyens. La question de la transition pourrait entrer dans le débat mais doit être discutée et appréhendée, ce qui va au-delà de cet article.

<sup>10</sup>En suivant ce que le penseur pacifiste et militant social AJ Muste pouvait dire. Voir Chomsky Noam, *Le pacifisme révolutionnaire peut-il engendrer la paix ?*, Le grand soir 12 nov 2011.

<sup>11</sup> Dion Cyril, *Petit manuel de résistance contemporaine*, Actes Sud, Domaines du Possible, Paris, 2018, p. 50 et s.



récit collectif porté vers l'avenir.

Sans revenir longuement sur les origines du concept<sup>12</sup>, il convient d'observer que la CPNV a été l'œuvre d'un travail collectif au sein de l'Unesco puis dans un contexte différent au sein de l'ONU pour aboutir aux trois résolutions de 1997, 98 et 99 qui en assurent les fondements théoriques et actionnels.

Si pendant longtemps l'analyse pacifiste s'est limitée à l'opposition à la guerre (être anti-guerre), avec des variations sensibles selon les époques et les contextes (antimilitarisme/objection de conscience), avec ce nouveau paradigme, un changement important intervient dans la manière de poser le problème de la guerre, de la paix et de la violence/non-violence. C'est en effet en ajoutant cette dernière notion au questionnement que l'angle d'approche se modifie car si la violence semble modeler notre rapport au monde en dessinant la géopolitique de nos peurs, donc en assurant que les raisons de nos peurs l'emportent sur celles d'espérer<sup>13</sup>, la CPNV invite à transformer cette perspective. La demande de paix (positive dans le sens que lui a donné J. Galtung) n'est plus indexée à ce qui rend la paix possible (techniquement et militairement) mais à ce qui la rend acceptable, souhaitable et légitime.

**Acceptable** en ce que la CPNV ne s'enracine pas dans l'idéal d'une société parfaitement pacifiée et non-violente qu'il s'agirait de mettre en œuvre comme prêt-à-porter. Au contraire, la CPNV se fonde sur la prise de conscience des réalités multiples qui sont au fondement des violences structurant les sociétés actuelles et sur la volonté de transformer cette réalité. Elle ouvre sur les champs du possible en partant du présent et en tentant de le modifier pour faire advenir de nouvelles réalités. C'est tout le sens des huit domaines d'action qui sont envisagés par la résolution des Nations-Unies de 1999 en ciblant les lieux/thèmes<sup>14</sup> sur lesquels il convient d'agir et comment le faire « *en fonction des réalités et des forces disponibles* ». Il s'agit d'aider à une prise de conscience de ce qui est possible de construire et ce faisant, modifier les réalités. Cette question du possible et de l'avenir peut être perçue (souvent par ses détracteurs) comme une utopie, c'est-à-dire un lieu qui n'existe nulle part. Or, précisément la CPNV ambitionne de bâtir cet avenir avec le plus grand nombre. Cette forme de conscientisation, dans le sens que lui donnait P. Freire, conduit à dessiller les yeux de ce qui voient l'horizon du SMC comme immuable ou se sont résignés en acceptant la situation produite par le système, dont une des caractéristiques entend réduire et circonscrire les résistances et autres velléités émancipatrices. Cette conscientisation vise à faire comprendre la complexité du monde pour pouvoir le changer en « *déconstruisant l'imaginaire de la guerre par la culture* » (Patricia Azura, artiste colombienne) et en prenant conscience que « *le pouvoir dépend des citoyens et non le contraire* » (Roland). En outre, cette conscientisation pourra aussi se déployer à travers le champ éducatif qui constitue une des dimensions privilégiées de la CPNV dans le sens que lui donne Nelson Mandela (*l'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde*). L'éducation à la paix et à la citoyenneté active en forme incontestablement une perspective, riche de potentialités pour peu que les acteurs sociaux s'en emparent.

12 Voir les contributions de David Adams dans le présent cahier ainsi que Porteilla R., Une autre vision de la paix, la culture de la paix et de la non-violence, in Mekhantar J. et Porteilla R., Paix et Constitution, op. cit.

13 Castillo M., La question du sens : le pacifisme d'aujourd'hui à l'âge des guerres nouvelles, Inflexions, 2006/3, n° 4, p. 200.

14 La résolution de 1999 établit un programme d'action structuré en huit domaines : Le renforcement d'une culture de la paix par l'éducation ; la promotion d'un développement durable sur les plans économique et social ; la promotion du respect de tous les droits de l'homme ; les mesures visant à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes ; les mesures visant à favoriser la participation à la vie démocratique ; les mesures visant à développer la compréhension ; la tolérance et la solidarité ; les mesures visant à soutenir la communication participative et la libre circulation de l'information et des connaissances ; les mesures visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales.

**Souhaitable**, la CPNV l'est aussi, en partant du postulat que la guerre n'est pas l'état naturel des relations humaines contrairement à ce que l'historiographie dominante a toujours suggéré. Dans ce registre, la déclaration de Séville de 1986 pose des jalons tout à fait utiles de sorte à « *décoloniser les esprits* ». Peu ou mal connu en dehors des cercles d'initiés, ce texte, rédigé par un collège de scientifiques de renommée mondiale, revisite en cinq propositions des préjugés socialement construits et malheureusement admis, sur la propension humaine à la violence et la guerre. Sa conclusion est limpide : « *La guerre et la violence ne sont pas une fatalité biologique. Il est possible de mettre fin à la guerre et aux souffrances qu'elle entraîne. Cela suppose que tous se mettent à l'œuvre et ce travail doit commencer dans l'esprit des hommes, d'hommes confiants dans la possibilité de la paix. Si l'homme a fait la guerre, alors il est capable de construire la paix. Chacun a son rôle à jouer* ».

Cette perspective émancipatrice dans le sens de redonner du pouvoir de réflexion et d'actions, se double d'un autre élément en considérant le conflit comme partie intégrante des relations humaines. Pour la CPNV, il ne convient pas de le faire disparaître (est-ce seulement possible ?) ou de le contourner pour l'ignorer (fuite ou lâcheté), mais de le réhabiliter pour en faire une source de progrès partagé et commun. Il s'agit alors de décoloniser les pratiques en quelque sorte (« *je n'aime pas les conflits ou je suis pacifique* ») en restaurant le conflit dans sa dimension créative – *une force pour agir* - en sorte que les solutions soient co-construites au profit de chaque protagoniste, chacun étant alors reconnu dans son humanité respective. En y réfléchissant, il semblerait que ce soit aussi une des caractéristiques de la démocratie qui est ici convoquée, en tant que la régulation non-violente des conflits politiques, et non pas seulement une forme de consensus sans réelle délibération.

**Légitime** enfin, la CPNV propose une vision de la paix comme fondement de l'état des sociétés dans le sens où l'on dépasse la définition très restrictive de la paix, absence de guerre ou de violence, en promouvant une définition plus dynamique et moins passéiste de la paix. Pour J. Galtung<sup>15</sup>, fondateur de la science de la paix (*irénologie*), la paix positive se définit comme un état d'harmonie fondée à la fois, certes, sur l'absence de guerre mais surtout sur la justice sociale, entendue comme absence de violence physique et structurelle<sup>16</sup>, permettant le développement de l'être humain (égalité, comportement non-violent, solidarité, tolérance, respect de l'environnement...). Cette violence structurelle creuse un fossé considérable entre une réalité existante (analphabétisme, faim) et une réalité possible (éducation, santé). La réduction de la violence structurelle, qui conditionne l'établissement d'une paix positive, se fonde sur des notions de justice sociale, d'équité, d'émancipation, de participation, de liberté, de responsabilité, de droits de l'homme et de bien-être, individuel comme collectif. Elle se rapproche aussi concrètement d'une conception large de la lutte contre le sous-développement et l'autoritarisme<sup>17</sup>, soit les facteurs systémiques de domination.

La transformation des valeurs, des comportements et des attitudes concourt à cette émancipation par le développement d'une éthique personnelle, collective et morale, appuyée sur l'autonomie, la convivialité, le partage, la compréhension et la tolérance, dans le droit fil des travaux de David Adams. C'est donc « *une révolution culturelle* » dont il s'agit afin de mettre un terme à la violence, aux guerres ainsi qu'à leurs causes<sup>18</sup>.

15 Galtung Johan, Violence, Peace and Peace Research, Journal of Peace Research, 1969, p. 167-191

16 Le terme désigne une forme de violence provoquée par les structures ou institutions d'une société donnée, qui empêchent les individus de se réaliser telles que les discriminations institutionnalisées ou pratiquées largement de type racistes, nationalistes, religieuses, sexistes, sexuelles, générationnelles, économiques, les stigmatisations, la marginalisation sociale, économique ou politique, la domination, l'exploitation, l'oppression... Galtung J. Violence, Peace and Peace Research, op. cit. et Galtung J. et Hoivik T., Structural and Direct Violence : A Note on Operationalization, Journal of Peace Research, n°8, p. 73-76.

17 Preiswerk Roy, Que faut-il entendre par « recherches pour la paix » ? GIPRI, 1980.

18 Manifeste 2000 pour une culture de la paix et de la non-violence, Unesco.

Cette conception positive de la paix renvoie par ailleurs au triangle interactif « démocratie, droits de l'homme et développement », cher à F. Mayor<sup>19</sup>. Pour lui, ce triangle forme un tout interdépendant : la paix ne peut être obtenue sans la démocratie, sans le respect des droits de l'homme ni le développement humain et à l'inverse, il ne peut y avoir démocratie, respect des droits de l'homme et développement, sans la paix. C'est dans cette perspective que la CPNV peut être considérée comme une stratégie à construire, fondée sur les valeurs partagées de respect, tolérance, diversité, dignité, égalité, etc., impliquant la participation de tous les acteurs.

Enfin, cette légitimité s'appuie aussi sur une évaluation de la paix positive telle qu'engagée par le Global Peace Index<sup>20</sup>. Chaque année depuis 2007, pour tenter d'évaluer le degré de pacifisme des pays, le GPI étudie l'étendue de l'implication des pays dans les conflits locaux et internationaux. Il cherche également à prendre en compte le degré d'harmonie ou de discordance à l'intérieur d'une nation à partir de dix indicateurs décrivant la sûreté et la sécurité dans la société en question. Le postulat est qu'un taux de criminalité bas, un faible nombre d'actes terroristes ou de manifestations violentes, des relations harmonieuses avec les pays voisins, une scène politique stable et une faible proportion de la population interne déplacée ou réfugiée peut être mis en relation avec le pacifisme d'un État. En prenant en compte ces éléments, l'index de paix positive donne à lire la nature pacifiste (ou non) d'un État, ce qui constitue à n'en pas douter un critère de légitimité.

Des objectifs précis, des valeurs sous-jacentes de nature à fonder un récit et un paradigme communs et des domaines d'actions réalistes, tels sont les caractéristiques principales de ce « nouveau » pacifisme que plusieurs mouvements français<sup>21</sup> et étrangers ont pris en charge de promouvoir. Dans ce sens, il s'agit bien d'un paradigme révolutionnaire en ce que la CPNV entend transformer le monde en partant des réalités présentes pour en bâtir un nouveau. Fort de cette perspective, la CPNV invite aussi à ne pas sacrifier les moyens sur l'autel des objectifs et par conséquent, envisage de s'appuyer, autant que faire se peut, sur l'action non-violente.

## ***Des modes opératoires non-violents***

L'« ancien » pacifisme postulait des solutions fondées sur le recours au droit en sorte que la guerre soit interdite, rendue impossible ou encadrée, comme le suggère la Charte des Nations-Unies. Ce texte demeure une référence et « *un point d'appui certain* » (Roland, Michel) pour le « nouveau » pacifisme, notamment en termes d'interventions pour prévenir, maintenir, rétablir la paix, voire maîtriser la riposte sous la forme de la légitime défense (Chapitre VII). Bien que la dimension collective de l'action prévue par les Nations unies offre des pistes de règlement pacifiste des conflits, ce sont les États qui en demeurent les principaux acteurs.

La CPNV déplace la question en proposant, bien que les États soient toujours en première ligne et avec eux les instances internationales ou régionales de sécurité collective à condition qu'elles ne soient pas bellicistes, à l'image de l'OTAN de moins en moins légitime, de solliciter tous les acteurs. Ainsi, la CPNV s'adresse, au-delà des États et organisations internationales, aux ONG et la société civile, entendue dans un sens très large de l'individu aux associations. Cette perspective de large participation se double, et cela en constitue sa

---

19 Voir ses ouvrages, *Un nouveau monde*, Odile Jacob, Paris, 1999 et *Mission : Bâtir la paix*, Unesco, Paris 1999.

20 Institute for Economics & Peace. *Global Peace Index 2019 : Measuring Peace in a Complex World*, Sydney, June 2019.

21 Au premier rang desquels le Mouvement de la paix, le Man, la Coordination pour la décennie, qui se réfèrent explicitement aux résolutions de l'ONU relatives à la CPNV.

dimension révolutionnaire<sup>22</sup>, d'un recours aux pratiques non-violentes aussi bien au niveau collectif qu'au niveau individuel, sans pour autant en faire un absolu, ni une obligation de comportement.

La dimension non-violente de l'action portée par ce « nouveau » pacifisme ne se substitue pas à ce qui été déjà mis en œuvre. Au contraire, elle envisage d'approfondir l'agir collectif et personnel en l'orientant, dans une certaine mesure, vers la non-violence. On sait que cette question est redoutable et peut porter à confusion si les termes choisis ne sont pas explicites. Afin d'éviter les amalgames réducteurs et en suivant A. Camus qui disait que « *mal nommer les choses, c'est ajouter aux malheurs du monde* », il semble pertinent de poser quelques repères pour ensuite aborder la philosophie et la stratégie non-violente.

### ***Quelques repères sur la violence***<sup>23</sup>

La violence est susceptible d'exercer son emprise sur chacun des registres de l'existence humaine : dans les profondeurs de la nature biologique (violence des pulsions, des besoins, des envies), dans les relations de la vie quotidienne (violence du désir, du mensonge, de la colère) ainsi que dans les actions collectives (violence des plus forts, des plus nombreux). La violence la plus spectaculaire est la violence physique : le meurtre, le viol, les coups et blessures et bien sûr, la violence paroxystique, la guerre qui peut viser la destruction humaine de masse. Elle prend donc des formes différentes et s'abreuve à diverses sources.

### ***Des manifestations multiples***

La violence est d'abord la violence dite structurelle ou systémique, générée par les systèmes économiques, politiques ou culturels d'oppression ou d'injustice, fussent-ils considérés comme libéraux/démocratiques. Dans le domaine économique et social, la misère, l'exclusion des plus faibles, la mainmise sur les ressources naturelles par les investisseurs, la corruption, les paradis fiscaux, le commerce des armes, des stupéfiants, le blanchiment de l'argent sale, le conditionnement imposé aux consommateurs – particulièrement aux enfants – par certaines formes de publicité, etc. Dans le domaine de l'écologie, le changement climatique, l'épuisement des ressources, la pollution de l'eau, des sols, de l'air, de la mer, la baisse de la biodiversité.

La violence se matérialise à l'occasion d'un conflit entre deux (ou plusieurs acteurs) en tant que manière de tenter de le résoudre. Elle est un dérèglement du conflit car elle enrayer son fonctionnement et ne lui permet plus de remplir sa fonction qui est d'établir la justice entre les adversaires. Par un dysfonctionnement du conflit, un des protagonistes (ou les deux) met(tent) en œuvre des moyens qui font peser sur l'autre une menace de destruction, voire de mort. Le conflit risque de ne plus être le moyen de rechercher une solution juste, mais d'éliminer l'adversaire.

La violence peut aussi être considérée comme une méthode d'action qui paraît parfois nécessaire, soit pour défendre l'ordre établi lorsqu'il garantit la liberté, soit pour combattre le désordre établi lorsqu'il maintient l'oppression. Par exemple, pour mettre hors d'état de nuire un terroriste ou une organisation terroriste, un forcené, le recours à la violence légitime de l'État peut s'avérer nécessaire si elle est proportionnée et limitée dans le temps. Il sera alors préférable de la nommer contre-violence pour la distinguer de la force non-violente. Distinguer force et violence est alors utile afin de souligner que l'action non-violente est une force exercée « *dans un cadre éthique de dignité et de respect de toute personne* » (Jean-Pierre).

La violence peut être utilisée au service de causes justes, mais elle n'en devient pas juste pour

22 Voir la brochure « Pourquoi la non-violence est-elle révolutionnaire ? » édité par Non-Violence XXI en 2019.

23 Ce passage est largement redevable à Étienne Godinot, président de l'IRNC, qu'il en soit ici remercié.

autant. Même légalisée par l'État (selon la formule de Max Weber, *l'État revendique le monopole de la violence physique légitime*) ou légitimée par les autorités morales, la violence meurtrit l'humanité de l'homme, à la fois de celui qui la subit et de celui qui l'exerce. En tant que méthode d'action, la violence ne mérite pas seulement une condamnation, elle exige une alternative efficace dans l'action politique.

Enfin, la violence est présente à tous les niveaux de la parole dans l'échange avec l'autre : juron, injure, insulte, blasphème, mensonge, imposture, médisance, délation, provocation, menace, fatwa meurtrière, etc. mais aussi propos discriminants, sexistes, ou simplement réflexion blessante volontaire ou non envers l'autre.

## **Les racines de la violence**

Il est possible de considérer les racines culturelles de la violence que sont les idéologies anti-démocratiques, fondées sur la domination de l'autre, la discrimination, la peur et l'exclusion (nationalisme, militarisme, racisme, sexisme, xénophobie, intégrismes religieux) mais aussi les idéologies fondées sur la recherche exclusive du profit, le culte de la compétition permanente et exacerbée dans tous les domaines de la vie (économie, sport...), la valorisation de la violence par les médias (jeux vidéos, films, dessins animés) ou par les loisirs (jouets guerriers), voire par le service militaire.

Une autre source de la violence peut être recherchée dans la notion de mimétisme, développée par le philosophe René Girard. Si l'imitation joue un rôle fondamental et constructif dès lors qu'elle rend possible chez l'homme l'apprentissage par l'adaptation à son environnement social, l'imitation du désir peut aussi être perçue comme négative, pour ne pas dire destructrice. Si rien n'est aussi désirable que ce que désire l'autre, alors, la concurrence et la rivalité s'installent et ce désir mimétique peut déboucher sur le conflit violent. Par ailleurs, cette violence issue du désir mimétique peut tout à fait porter sur un objet des plus banals : c'est le simple fait que cet objet soit possédé par un autre qui le rend attrayant, au point de susciter des comportements pouvant donner lieu à un déchaînement de violence. L'effet de contagion du désir mimétique peut se propager d'individus à individus jusqu'à entraîner « un antagonisme généralisé », constituant une force qui pousse les individus à convoiter les mêmes biens que leurs semblables posant ainsi les conditions d'hostilité et de compétition, donnant lieu à une violence meurtrière.

Enfin, une autre cause de la violence provient de la soumission à l'autorité. Le psychosociologue Stanley Milgram a prouvé que l'obéissance quasi-inconditionnelle à l'autorité, jusqu'à faire souffrir sciemment des innocents, est un phénomène que l'on constate dans tous les pays et dans tous les milieux sociaux. L'histoire a démontré que des gens ordinaires, dépourvus de toute hostilité, s'acquittant simplement de leurs tâches, peuvent devenir les agents d'un atroce processus de destruction comme constaté dans le contexte autoritaire au sein duquel le conditionnement sur l'image dévalorisée des victimes (« des sous-hommes » sous le nazisme, des « cafards » au Rwanda) et sur l'accoutumance à la violence a pu produire les plus effroyables actes de violences destructrices.

Dans le lexique non-violent, la violence dont il s'agit est celle qui s'entend comme « toute action, parole ou omission de l'humain qui porte atteinte à la vie ou à la dignité d'autrui, qui viole la personne de l'autre, son corps, ses droits, son identité »<sup>24</sup>. Elle est un rapport social brutal marqué par l'atteinte portée à l'intégrité physique d'une ou de plusieurs personnes (ou des groupes), soit tout ce qui détruit ou meurtrit l'autre, les autres, physiquement ou psychologiquement.

---

24 Muller Jean-Marie, Le dictionnaire de la non-violence, Les éditions de Relié, Paris, 2014, p. 403.

## Philosophie et stratégie de la non-violence

La non-violence est à la fois un mode de vie respectueux de l'homme et de la nature et un mode d'action politique respectueux de l'adversaire. Par « non-violence », il convient d'entendre, sans qu'elles puissent être dissociées (au moins en théorie, en pratique cela semble toutefois plus délicat) :

— une sagesse de vie, une philosophie, personnelle et politique. Cette attitude de refus de la violence vient donner sens, c'est-à-dire à la fois signification et direction, à la vie de chacun et à l'histoire collective des hommes ;

— et une stratégie politique de combat contre l'injustice, l'oppression ou la violence. Cette lutte met en œuvre des moyens de persuasion, de pression et de contrainte, qui s'exercent dans le respect de l'adversaire et avec une visée de réconciliation .

La non-violence<sup>25</sup> est donc à la fois un esprit, un principe d'analyse politique et une stratégie d'action.

Dans son **esprit**, la non-violence est une lutte contre l'injustice dans une visée de justice et de réconciliation, non de vengeance ou d'écrasement. Cela suppose un accord profond entre la fin poursuivie et les moyens utilisés (Ghandi disait que *l'arbre est dans la semence*) et le refus de toute parole et de tout acte qui enfermerait l'adversaire dans sa propre violence.

La non-violence est la décision de **principe** de refuser toute pensée, toute action, toute institution qui porte atteinte à la vie ou à la dignité d'autrui<sup>26</sup>. Elle est d'une certaine façon la transmission de l'interdit fondateur de l'éthique « Tu ne tueras pas », formulé dans toutes les cultures et toutes les spiritualités : « Ne fais pas aux autres ce que tu ne veux pas qu'on te fasse à toi-même », dont la version positive est : « Fais aux autres le bien que tu voudrais qu'ils te fassent ». Le vrai nom de la non-violence serait la reconnaissance mutuelle.

En termes d'**action**, la non-violence est un moyen au service d'une fin qui soit elle-même juste dans le sens d'une lutte contre l'oppression ou l'injustice, mais aussi toutes autres finalités politiques pensées comme telle qui visent à l'émancipation et à la liberté. En revanche, une technique non-violente peut très bien être mise au service d'une finalité mauvaise. Qu'on pense au boycott des magasins juifs par les nazis, à la grève des camionneurs au Chili qui a participé à la chute du régime démocratique de Salvador Allende ou à la « Marche verte » des Marocains pour annexer le Sahara espagnol...

En approfondissant davantage le sens de l'action non-violente sur le **plan individuel**, cela suppose une bonne écoute de ses propres émotions, et une éducation à cette « intelligence émotionnelle », oubliée par les écoles et les parcours éducatifs et de formation institutionnels<sup>27</sup>, même si récemment certaines pistes ont été ouvertes dans ce sens, bien que de manière encore trop timide<sup>28</sup>. Cette perspective est considérée comme pertinente en ce qu'elle permet de mieux identifier les émotions, les besoins et d'exprimer des demandes sans intention de blesser tout en étant soi-même. Les émotions ont une fonction d'indicateur et de stimulateur. Elles sont utiles quand elles aident à faire des choix et à les mettre en œuvre.

---

25 La non-violence, *ahimsa*, que l'on peut traduire du sanskrit par « *refus du désir de violence* », traduit en un terme négatif une exigence éthique fondamentale : « Tu ne tueras pas ». Gandhi a créé le terme *satyagraha*, qui signifie « *force de la vérité* », non pour le préférer à *ahimsa*, mais pour le préférer au terme anglais *passive resistance* qu'il utilisait au commencement de sa lutte en Afrique du Sud. En réalité, il faut mettre une force au service de l'amour et de la vérité, « *mettre ensemble la justice et la force* », comme le disait Blaise Pascal.

26 La question des biens matériels (destruction, appropriation illégale, etc.) n'entre pas, semble-t-il, dans cette catégorie et ne constitue pas de violence physique au sens non-violent du terme.

27 Cette formation est pourtant assurée par des organismes tels que l'IFMAN, Communication non-violente (CNV), IECCC, etc.

28 Par exemple à l'IUT Saint Denis ou dans certains ESPE comme celui de Dijon.

Mais elles ont une faculté à envahir et à prendre le pilotage : elles sont alors perturbatrices et empêchent de faire des choix judicieux.

La peur est la crainte éprouvée en présence d'un danger réel ou imaginaire. Elle signale le danger, déclenche la vigilance et invite à mesurer le risque effectif, puis à se protéger, se défendre. Mais elle est souvent mauvaise conseillère : devant l'injustice, elle peut incliner à la passivité, et devant le conflit, elle peut souvent conseiller la fuite, et parfois la violence. Les peurs sont rarement proportionnées à la réalité des dangers encourus. Le premier ennemi de l'homme, c'est la peur ! Le courage, ce n'est pas ignorer la peur, mais être en capacité de la surmonter.

La colère est une réaction aux contrariétés, au sentiment d'injustice. Quand nos projets et nos valeurs sont contrecarrés, elle mobilise notre combativité et nous pousse à l'action, mais elle peut dégénérer en violence verbale ou physique.

Pareillement, la tristesse, la joie, la stupéfaction, le dégoût ont chacun une fonction d'information et de stimulation, qui peuvent perturber et empêcher d'agir de façon ajustée.

Il est nécessaire d'apprendre à distinguer une émotion d'un jugement et ainsi se déconditionner des représentations reçues par notre éducation (par ex., « *Quand on est un homme, on ne pleure pas !* »), et nous connaître nous-mêmes pour avoir envers soi des objectifs réalistes. Cette technique est un apprentissage souvent long car il nécessite une déconstruction mentale de nos conditionnements dont certains sont tellement admis que l'on ne peut parvenir à les modifier.

Sur **le plan collectif**, le combat non-violent implique une attention particulière à la dimension politique des événements. Il repose sur une information permanente et objective ; une analyse politique et socio-économique rigoureuse ; un projet politique, un programme constructif et l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie.

La force des injustices dans une société vient de ce qu'elles bénéficient de la coopération de la majorité des membres de cette société, prenant des formes diverses telles que la soumission, l'acceptation, le silence, la complicité, l'indifférence, la résignation. La stratégie non-violente entend rompre avec cette coopération tacite en favorisant l'action sur des bases consenties et réfléchies collectivement pour ordonner les actions non-violentes en vue d'atteindre un objectif.

Pour ce faire, les techniques d'action de la non-violence sont fort nombreuses comme les a recensées Gene Sharp<sup>29</sup> et qui peuvent se ranger en trois grandes catégories :  
- des moyens de protestation et de persuasion : démarches, demandes, lettres ouvertes, appel à l'opinion publique, pétitions, etc. ;

— des moyens de pression ou d'intervention non-violente : marches, jeûnes, manifestations, campagnes de lettres, renvoi de décorations, enchaînements, sit-in, usurpation civile ;

— des moyens de non coopération/de contrainte : grèves, grèves de la faim, boycott, désobéissance civile.

Une action non-violente se doit d'être construite et réfléchie afin de produire les effets escomptés en permettant au plus grand nombre d'y participer<sup>30</sup>. En conséquence, planifier une telle action revient à identifier les différentes étapes d'une telle campagne : Prise de la décision d'agir ; Analyse de la situation ; Choix de l'objectif ; Choix de l'organisation, Premières négociations ; Appel à l'opinion publique (défilé, marche, théâtre-tract, sit-in, heures de silence, enchaînement, grève de la faim limitée) ; Envoi d'un ultimatum, Actions directes de non-coopération (renvoi de titres ou décorations, opération ville morte, grève,

---

29 Sharp Gene, *The Politics of Nonviolent Action I, Power and Struggle*, 1973 ; II, *The Methods of Nonviolent Action*, 1973 ; III, *Dynamics of Nonviolent Action*, 1985, Porter Sargent. Résumé en français : *La force sans la violence*, L'Harmattan, 2009.

30 Sharp G., *Ibid*, et Popovic Sdrja, *Comment faire tomber un dictateur quand on est seul, tout petit et sans arme*, Payot, Paris, 2015.

boycott, désobéissance civile, grève des loyers, refus de l'impôt, grève de la faim illimitée) ou d'intervention (occupation, obstruction, usurpation civile); Programme constructif à construire; Résistance à la répression; Négociations finales. Ce dernier moment constitue, en soi, un temps de l'action non-violente, qui demeure toutefois incertain dont la réalisation vise à réunir, non plus des belligérants ou adversaires, mais des partenaires dans la construction d'un avenir en commun.

Si une telle stratégie semble, sur le plan théorique cohérente, un point d'achoppement longtemps tenu à distance a été celui de la légitimité de l'action non-violente au regard de son efficacité. Le postulat (toujours/souvent admis) selon lequel la violence (surtout révolutionnaire) serait légitime repose sur une série d'arguments qui la justifieraient<sup>31</sup>: la violence est légitime car elle n'est qu'une contre-violence, la violence possède une vertu cathartique, elle est inscrite dans l'Histoire, elle révèle la violence du dominant et elle est efficace. Chaque argument est largement contestable au regard de la non-violence qui implique de penser la lutte autrement, avec toute la force nécessaire mais sans intention de détruire l'autre, qui considère que l'histoire n'est pas simplement une suite de violences et de guerres, et qui estime que les résultats acquis par les armes s'évanouissent rapidement ou se retournent en leur contraire. Bien sur la légitimité d'une action ne vient pas du seul fait qu'elle est éthique ou morale, elle se doit aussi d'être efficace, c'est-à-dire répondre aux objectifs fixés. Dans ce sens, l'action non-violente (résistance ou lutte) répond à des exigences pragmatiques en se fondant sur une analyse fine des mécanismes psychologiques du changement social<sup>32</sup>. Sans entrer ici dans le détail de toutes ces actions ou modes opératoires, plusieurs ouvrages ont documenté ces résistances et luttes non-violentes prouvant que « *la résistance non-violente fonctionne* »<sup>33</sup> sans toutefois que cette littérature soit vraiment médiatisée, comme si elle devait être tenue dans l'ombre. Elle révèle cependant que la stratégie non-violente – quel que soit le contexte – se donne à voir d'une part, comme un moyen efficace « *contre toutes les formes de domination* » (Michel), et d'autre part, qu'elle participe à une forme d'auto-émancipation des participants tout à fait riche de potentialités. Reprendre en main son destin en devenant sujet, et non plus objet, de ses actions, l'agir non-violent y contribue de manière spectaculaire (*résister, c'est créer* selon M. Benassayag) en formant en soi et avec les autres, le changement que l'on souhaite voir advenir.

Nombreuses ont été les critiques, souvent argumentées de la non-violence comme réel acte de résistance, comme acte non politique ou non révolutionnaire ou comme protégeant l'Etat<sup>34</sup>, et c'est tout à fait sain que cette discussion ait lieu, à condition que le discrédit ne soit pas jeté, sans permettre le débat et un échange réciproque dans le respect mutuel. D'ailleurs, il convient pour terminer sur cet aspect de préciser que la non-violence ne peut pas être considérée comme un absolu; Ghandi lui-même le suggérait. La doctrine doit être appliquée avec souplesse, en fonction des contextes, notamment ceux dictés par l'urgence. Dans de telles circonstances où l'intégrité des personnes ou des groupes est menacée, le recours à la violence ne saurait être par principe écarté (au sens de la Charte des Nations-

31 Cervera-Marzal Manuel, La violence révolutionnaire est-elle nécessaire?, Contretemps web, 4 octobre 2011.

32 Sur ce point, la question de l'obéissance a été discutée par Zinn Howard, Notre problème c'est l'obéissance civile, Transcription d'une intervention à l'Université Johns Hopkins traduite en français et parue le mai 2019, InvestigAction et par Gros Frédéric, Désobéir, Albin Michel, Paris, 2017.

33 Parmi une littérature nombreuse (le plus souvent en anglais), Ackermann **Peter, DuVall Jack, A Force More Powerful : A Century of Non-violent Conflict**, St Martin's Press, Édition 2001; Chenoweth Stephan et Stephan Maria, Why Civil Resistance Works?, Columbia University Press, rééd. 2012; Sponsel Leslie E, L'anthropologie de la paix et de la non-violence, Diogène, 2013/3, n° 243-244, p. 41 à 64 et le site Nonkilling Societies du Centre for Global NonKilling.

34 Churchill Ward, Pacifism as Pathology, Reflexions on the Role of Armed Struggle in North America, AK Press, 2007; Entretien avec G. Labica, De l'impossibilité de la non-violence, Contretemps, septembre 2009; Gelderloos Peter, Comment la non-violence protège l'Etat, Essai sur l'inefficacité des mouvements sociaux, Ed. Libre, 2018.



Unies par exemple, en cas de légitime défense proportionnée et encadrée ou de lutte de libération). Mandela<sup>35</sup> et Gandhi avant lui ont théorisé cette circonstance notamment en la comparant à la lâcheté qui, compte tenu de l'apathie de certain-es, pouvait légitimer pour un moment la lutte armée car au moins une vertu était alors mise en avant, le courage de s'opposer<sup>36</sup>.

L'apport de la non-violence au pacifisme forme bien les contours d'un paradigme révolutionnaire qui peut se mouvoir et s'épanouir, de l'international au plus proche des individus, en relation avec d'autres mouvements et alternatives suscitées par les dérives mortifères de l'ordre mondial.

### **La CPNV, creuset des nécessaires alternatives**

La dernière dimension que cet article souhaite éclairer renvoie à la convergence des luttes qui, dans une perspective révolutionnaire, enjoint d'œuvrer à « *la fertilisation des cultures et des actions* » de sorte à renforcer le discours mais aussi le champ actionnel.

Si un mouvement d'ampleur s'est développé au tournant des années 2000, traduit par une campagne mondiale lancée par l'Unesco « *Manifeste 2000 pour une culture de la paix et de la non-violence* » qui a réuni plus de 75 millions de signatures en 2000, suivi par de nombreuses initiatives internationales et nationales comme les rapports publiés en 2005 (à mi-parcours) et en 2010 (final) l'ont révélé, force est de constater que l'élan s'est par la suite essoufflé, au point de rendre la CPNV quasiment invisible, au-delà de certaines associations comme le Global Alliance for Ministries and Departments of Peace<sup>37</sup>, Mayors for Peace<sup>38</sup> et diverses structures nationales.

Plusieurs exemples témoignent de cette convergence nécessaire et de réalisations concrètes. Dans le champ des idées, la CPNV s'est rapprochée de certains autres concepts promus par l'ONU, qui poursuivent la même finalité d'améliorer le monde actuel, d'en pallier les injustices et les inégalités – quoiqu'à fortement nuancer selon les usages qui en sont faits – comme la sécurité humaine, le développement humain ou les objectifs du Millénaire (OMD) ou plus tard les ODD, dont l'objectif 16 fait référence à « *la promotion de l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins de développement durable...* ». De même, la CPNV a directement été intégrée dans les déclarations finales d'enceintes alternatives qui contestent l'ordre mondial actuel et aspirent à un autre monde : les Forum Social Mondial, le CELAC<sup>39</sup> ou la Charte de la Terre<sup>40</sup>. De manière moins directe, des liens plus implicites mais tout aussi forts avec la CPNV sont à observer avec la cosmovision des peuples autochtones, notamment à travers la diversité culturelle et l'importance de la Terre-Mère comme matrice de

---

35 Pour Mandela, « *on se saurait arrêter un buffle les mains nues* ».

36 Gandhi, Tous les hommes sont frères, Gallimard, Paris, p. 179. Pour lui, « *il n'y a aucun espoir de voir un-e lâche devenir un révolutionnaire non-violent, c'est espoir n'est pas interdit pour un-e révolutionnaire convaincu.e par la violence révolutionnaire* ».

37 L'Alliance Mondiale pour les Ministères et Infrastructures pour la paix est une communauté de personnes et d'organisations (plus de 40 pays représentés) visant à collaborer avec les gouvernements et la société civile à travers le monde qui travaillent à l'établissement de ministères de la Paix. Trois ministères de la paix existent en 2012 au Costa Rica, au Népal et aux Iles Salomon. Plus Éthiopie depuis 2018.

38 Mayors for Peace est un réseau international fondé par les maires d'Hiroshima et de Nagasaki qui agit depuis 1985 dans le domaine de la culture de la paix et du désarmement nucléaire au sein de la conférence quadriennale des maires pour la paix à travers la solidarité inter-cités (World Conference of Mayors For Peace Through Inter-Cities Solidarity) devenue Mayors for Peace en 2001.

39 Le 4<sup>e</sup> paragraphe de la déclaration finale du CELAC, janvier 2014, porte sur la nécessité de « *réaliser des actions qui permettent de reconnaître les mérites des politiques culturelles comme promotrices de valeurs... en tant facteurs devant participer à la mise en place d'une culture de la paix...* ».

40 Le point 16 « *Promouvoir une culture de tolérance, de non-violence et de paix* ». Charte de la Terre, disponible sur <http://www.earthcharterinaction.org/contenu/>

la vie, avec le droit humain à la paix<sup>41</sup> dans le champ plus complexe du droit, ou encore au travers de la déclaration du Bien Commun de l'Humanité qui ambitionne de donner un cadre d'action global<sup>42</sup>.

Dans le registre de l'action, des synergies et des convergences sont déjà observables visant à rassembler et unir aussi bien au niveau macro (international), la campagne International Campaign to Abolish Nuclear weapons (ICAN), qu'au niveau meso (national), le livre Blanc de la Paix, ou au niveau micro (éducatif/local), la Coordination en matière éducative. Il ne s'agit que d'exemples illustratifs, beaucoup d'autres pourraient être mentionnés.

Au niveau international, la campagne ICAN, qui a reçu le prix Nobel de la paix en 2017, a montré la pertinence d'une collaboration large (541 partenaires dans 143 pays) et d'objectifs communs. ICAN se présente comme une coalition internationale qui travaille à mobiliser les individus dans tous les pays « *pour inspirer, persuader et faire pression sur leurs gouvernements pour qu'ils entament et soutiennent des négociations sur un traité interdisant les armes nucléaires* ». ICAN appelle tous les États, toutes les organisations internationales, les organisations de la société civile et d'autres acteurs à :

« *Reconnaître que toute utilisation des armes nucléaires aurait des conséquences humanitaires et environnementales catastrophiques ;*

Reconnaître qu'il existe un impératif humanitaire d'interdire les armes nucléaires, même pour les états qui ne possèdent pas ces armes ;

Reconnaître que les états dotés d'armes nucléaires ont une obligation de les éliminer complètement ;

*Agir immédiatement pour soutenir un processus multilatéral de négociations d'un traité interdisant les armes nucléaires* ».

ICAN France, fort d'un collectif de 52 associations, organisations, syndicats et partis politiques, dont le Mouvement de la Paix et le MAN, poursuit des objectifs spécifiques :

« *Obtenir le soutien du public et du gouvernement français pour un traité global et vérifiable d'interdiction sur les armes nucléaires ;*

Obtenir le soutien des acteurs de la société civile française (organisations, personnalités, experts, individus...) à ces objectifs ;

Ouvrir un débat politique autour de ces questions afin d'inverser l'approche dogmatique de l'arme nucléaire comme « garantie de notre sécurité » ;

Informier et mobiliser autour des conséquences humanitaires des armes nucléaires et des risques qu'elles font courir pour la sécurité humaine pour créer un large soutien de l'opinion publique française à l'interdiction des armes nucléaires ;

Engager la France à devenir un acteur du désarmement nucléaire mondial au sein des instances internationales et régionales ;

*Travailler à la mise en œuvre du plan d'action d'ICAN en France et contribuer au développement de la stratégie internationale pour l'interdiction des armes nucléaires en participant aux diverses réunions internationales d'ICAN* ». Depuis 2017, la campagne ICAN ambitionne de faire ratifier par 50 États le traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN) afin qu'il entre en vigueur, ce qui serait alors une victoire certaine vers un monde libéré de l'arme nucléaire, bien que le contexte de l'été 2019 ne soit pas très optimiste. Dans cette dynamique collaborative et participative, chaque début du mois d'août, dans plusieurs pays,

---

41 En rappelant que le droit de l'être humain à la paix a été affirmé par la Commission des droits de l'Homme de l'ONU dès 1976 (résolution 5/XXXII) et que l'Assemblée Générale de l'ONU l'a aussi reconnu dès le 15 décembre 1978 dans une déclaration sur la préparation des sociétés à vivre en paix.

42 François Houtard l'envisageait dans son discours à la réception du prix Madansheet Singh pour la promotion de la tolérance et de la non-violence à l'Unesco en novembre 2009, en portant un message d'avenir et d'espoir en ce que cette Déclaration du BCH compléterait la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme afin de transformer les paradigmes du développement humain en guide pour l'humanité dans sa longue lutte contre les injustices et les inégalités. Voir son discours sur le site du Cetri.be.

dont la France, se déploie un « JeûnAction » qui associe, selon les contextes, plusieurs dizaines d'organisations pendant 4 jours en combinant les diverses techniques d'expression et de militantisme autour d'un même objectif : faire ratifier le TIAN par les États qui ne l'ont pas encore fait.

Au niveau national, le Livre blanc pour la paix, paru en 2017, sous les auspices du Mouvement de la Paix français, est le fruit d'un travail collaboratif exemplaire (une quarantaine d'associations, organisations, syndicats y ont contribué). Partant du constat que la violence n'est pas une fatalité et que les enjeux principaux sont la paix et le développement, ce livre ambitionne de donner des pistes pour agir aussi bien au niveau international, national que local dans la perspective de construire une société de paix (positive) et de non-violence autour d'objectifs clairs et réalisables grâce à la participation du plus grand nombre. Pour ce faire, les comités locaux œuvrent chacun en fonction de leurs forces et de leurs moyens, à développer sur divers plans des actions politiques, culturelles et éducatives. Ces démarches et expériences sont significatives d'une pente nouvelle prise par ce « pacifisme du XXI<sup>e</sup> siècle » qui se résume ainsi : « *pour l'avenir de l'humanité, il n'y a pas d'autre chemin que la paix* ». Enfin, un des champs privilégiés par la CPNV est celui de l'éducation, qui a été le réceptacle de plusieurs initiatives intéressantes mettant en commun plusieurs associations afin de créer les conditions permettant de déboucher sur un programme d'actions structuré, cohérent et participatif.

Si depuis longtemps (avant les résolutions de l'ONU sur la CPNV), l'Association Internationale des Éducateurs à la Paix (AIEP), dont l'objectif est « *la promotion d'une culture de la paix à travers l'éducation à la paix et aux droits de l'homme comme partie intégrante de toute éducation à tous les niveaux dans tous les pays* », et les Enseignants Pour la Paix (EPP), dont l'objectif est « *de promouvoir la paix, sous tous ses aspects (les composantes de la culture de la paix de l'UNESCO, les objectifs de développement durable de l'ONU)* », ont œuvré à l'intégration de l'éducation à la paix et à la citoyenneté active dans les programmes éducatifs, les efforts n'ont pas toujours été couronnés de succès. Ce travail n'en reste pas moins essentiel à la diffusion de ces idées et à leur mise en pratique, bien que reposant trop souvent sur la (seule) implication des enseignants et non sur une volonté institutionnelle assumée.

Fondée en 2000 sous le nom de Coordination française pour la Décennie, et devenue en 2001, Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix, cette autre association, qui regroupe 86 associations et organismes, vise « *à promouvoir en France une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010), proclamée par l'ONU en 1998* ». Cette association entend développer l'éducation et la formation à une culture de non-violence et de paix, et coordonner les actions communes des 86 associations membres dans ce domaine. L'ambition de l'association est de favoriser le passage d'une culture de la violence à une culture de la non-violence, pour le bien des enfants et des adolescents. Elle souhaite en particulier développer l'éducation à la non-violence et à la paix dans l'enseignement et dans la société à travers une campagne pour l'introduction de l'éducation à la non-violence et à la paix dans les programmes scolaires, en organisant tous les ans, un forum Éduquer à la non-violence, en animant depuis 2009, la Quinzaine de la non-violence et de la paix – située entre les Journées internationales de la paix (21 septembre) et de la non-violence (2 octobre)-, et en mettant en place depuis 2011 des Journées d'été qui permettent aux participants de se former et d'échanger sur leurs réflexions et sur leurs pratiques en matière d'éducation à la non-violence et à la paix. Fruit d'une coopération à grande échelle, cette coordination a réalisé plusieurs programmes comme celui consacré à la formation à la prévention des violences et résolution non-violente des conflits telle que définie dans la loi de Refondation de l'École de

---

la République de 2013 en vue de former les futur.e.s enseignant.e.s et personnels d'éducation ou coordonne le projet [EduCATE](#) (2015-2018) dont l'objectif est de créer un programme de formation européen pour les enseignants et formateurs à la résolution non-violente des conflits.

D'autres convergences à caractère plus thématique sont en phase d'élaboration ou ont déjà été construites, au niveau local, régional ou national comme le développement d'actions autour de l'environnement par exemple dont l'importance vitale pour l'Humanité croise incontestablement les domaines de la CPNV ; les marches pour la paix de 2019 étant placées sous cette thématique. Les exemples de mouvements comme Alternatiba ou Extension Rebellion en France, ou Popular Resistance aux USA, ont souligné que les exigences politiques de la préservation de l'environnement et d'un monde de paix sont tout à fait « compatibles avec la stratégie non-violente et les perspectives pacifistes ».

Ces exemples, et beaucoup d'autres que nous ne pouvons pas ici présenter, témoignent de la nécessité de telles convergences aussi bien idéologiques que pratiques. Le rapport de force à établir dans cette période si cruciale pour l'humanité menacée par l'exploitation continue des hommes, de la nature et par une folle course à l'arme nucléaire, est une des dimensions primordiales pour inverser la pente mortifère du monde. La CPNV forme un cadre idéologique et d'action qui peut servir de paradigme fédérateur à ces mouvements divers (une forme de pacifisme révolutionnaire), sans réduire cette diversité. La CPNV est donc « *au cœur des alternatives* » comme l'intitulé d'un appel mondial récent le soutenait<sup>43</sup>. L'analyse fine du monde tel qu'il est, conduit à agir de manière diversifiée et simultanée, dans un mouvement coordonné, fondé sur une pluralité d'actions, le plus largement possible non-violentes, et animées par un objectif commun, bâtir un autre monde fondé sur la paix et la justice. Révolutionnaire par sa finalité, holistique par essence, multidimensionnel par sa structure et ouvert à la diversité par ses perspectives, la CPNV en tant que « nouveau » pacifisme peut être considéré comme la matrice de ce monde à venir en osant l'impossible, et ainsi faire mentir Albert Camus, quand il écrivait « *Alors qu'ils pouvaient tant, ils ont osé si peu...* ».

---

43 L'Humanité 28 août 2019.

---

## **La culture de la paix : du concept à l'action.**

***Une référence et un outil moderne et adapté pour la réalisation du droit de l'homme à la paix***

Roland Nivet,<sup>44</sup>  
Alain Rouy<sup>45</sup>

### ***De la genèse du concept au processus de sa mondialisation***

L'Assemblée générale (AG) des Nations Unies dans sa résolution 53/13 du 15 janvier 1998 stipule que « la tâche assignée à l'ONU (préserver les générations futures du fléau de la guerre) appelle une transition vers une culture de la paix, consistant en des valeurs, des attitudes et des comportements qui reflètent et favorisent la convivialité et le partage fondés sur les principes de liberté, de justice et de démocratie, tous les droits de l'homme, la tolérance et la solidarité, qui rejettent la violence et inclinent à prévenir les conflits en s'attaquant à leurs causes profondes et à résoudre les problèmes par la voie du dialogue et de la négociation et qui garantissent à tous la pleine jouissance de tous les droits et les moyens de participer pleinement au processus de développement de leur société ».

Ce concept relativement nouveau de culture de la paix qui apparaît dans cette résolution est le résultat de la longue évolution qui a marqué la genèse et le développement d'un véritable droit international avec la création des Nations Unies. Si les conférences de La Haye en 1899 et 1907 ont abordé la question de la paix, c'était pour favoriser la pratique de l'arbitrage dans le règlement des différends et conflits plutôt que pour mettre en place un vrai système multilatéral basé sur un droit international et un processus de construction de la paix.

Si l'OIT a posé des jalons innovants en 1919 en indiquant dans son préambule qu'« une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale », l'étape déterminante fut la Charte des Nations Unies en 1945.

Mais ce n'est qu'en 1999, en particulier à travers de la résolution 53/243 de l'AG de l'ONU portant Déclaration et Programme d'action sur une culture de la paix, que fut adopté un des principaux textes de référence en matière de culture de la Paix. Dans ses attendus, cette résolution se réfère à la Charte des Nations Unies, à la Convention créant l'Unesco, laquelle énonce que « les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix », et à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et autres instruments internationaux pertinents du système des Nations Unies. Cette résolution situe le contexte historique dans lequel elle a été conçue « en reconnaissant... que la fin de la guerre froide a ouvert de nouvelles perspectives pour affermir une culture de la paix ». Enfin, elle « reconnaît que la paix n'est pas simplement l'absence de conflits, mais est un processus positif, dynamique, participatif qui favorise le dialogue et le règlement des conflits dans un esprit de compréhension mutuelle et de coopération ».

Cette résolution affirme avec force que la paix ne peut se construire que par la réalisation concrète des droits humains tels qu'ils ont été définis par les textes portant des avancées juridiques importantes en termes de droit international (Déclaration universelle des droits de l'homme, convention contre les discriminations dans l'éducation, convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale 1968, pacte international sur les droits civils et politiques 1966, pacte international sur les droits économiques sociaux et

44 secrétaire national et porte-parole national du Mouvement de la Paix

45 secrétaire de l'Association Internationale des Éducateurs à la Paix

culturels, convention internationale sur les droits de l'enfant 1989, etc.).

### **1/ Des marqueurs :**

On retrouve ces marqueurs dans l'article 3 de la résolution 53/13 qui stipule que « L'épanouissement d'une culture de la paix est lié de façon intrinsèque à :

- a) La promotion du règlement pacifique des conflits, du respect et de l'entente mutuels et de la coopération internationale ;
- b) Le respect des obligations internationales en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international ;
- c) La promotion de la démocratie, du développement et du respect universel de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales ;
- d) La formation, à tous les niveaux de responsabilité, de personnes qui sachent favoriser le dialogue, la médiation, la recherche du consensus et le règlement pacifique des différends ;
- e) Le renforcement des institutions démocratiques et la possibilité de participer pleinement au processus de développement ;
- f) L'élimination de la pauvreté et de l'analphabétisme et la réduction des inégalités au sein des nations et entre celles-ci ;
- g) La promotion d'un développement économique et social durable ;
- h) L'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes grâce à leur autonomisation et une représentation équitable à tous les niveaux de la prise de décisions ;
- i) Le respect, la promotion et la protection des droits de l'enfant ;
- j) La promotion de la libre circulation de l'information à tous les niveaux et de l'accès à l'information ;
- k) Une gestion des affaires publiques plus transparente et une responsabilité accrue en la matière ;
- l) L'élimination de toutes les formes de racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée ;
- m) La promotion de la compréhension, de la tolérance et de la solidarité entre toutes les civilisations, tous les peuples et toutes les cultures, y compris à l'égard des minorités ethniques, religieuses et linguistiques ;
- n) Le plein exercice du droit de tous les peuples à l'autodétermination, notamment des peuples colonisés ou soumis à d'autres formes de domination ou d'occupation étrangère, consacré par la Charte des Nations Unies et énoncé dans les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme ainsi que dans la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux figurant dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1960.

### **2/ Acteurs, actions, valeur normative**

En ses articles 6, 7 et 8, la résolution en appelle à tous les acteurs de la société civile pour agir en faveur de la promotion d'une culture de la paix : « La société civile doit s'employer résolument à promouvoir une culture de la paix. Les médias, par le rôle qu'ils jouent dans l'éducation et dans l'information, contribuent à promouvoir

une culture de la paix. Les parents, les enseignants, les hommes politiques, les journalistes, les organismes et groupes religieux, les intellectuels, les personnes qui exercent une activité scientifique, philosophique, créatrice et artistique, les agents de services de santé ou d'organismes humanitaires, les assistants sociaux, les personnes qui ont des responsabilités à divers niveaux ainsi que les organisations non gouvernementales ont un rôle primordial à jouer pour ce qui est de la promotion d'une culture de la paix ».

Ensuite, dans sa deuxième partie cette résolution présente la caractéristique, souvent passée sous silence, de définir un plan d'actions, qui est un appel à la mobilisation et à un

travail en commun entre les États membres, la société civile et le système des Nations Unies.

Si cette résolution n'a pas de caractère juridique contraignant en termes de droit international, elle n'en a pas moins une valeur normative à travers la définition de principes juridico-politiques qui influent sur les relations internationales et elle fournit des référentiels pour l'analyse et l'action. Elle fixe des perspectives concrètes importantes car dans la lutte entre la force et le droit elle donne une légitimité aux solutions alternatives qui proposent de substituer à la sécurité fondée sur la puissance (en particulier militaire) une sécurité collective basée sur la réalisation des droits humains.

Ce concept de culture de la paix est d'autant plus crédible qu'il a été initié à partir de travaux de scientifiques du monde entier qui ont proclamé dans le manifeste de Séville le 16 novembre 1998 que « tout comme les guerres commencent dans l'esprit des hommes, la paix également trouve son origine dans nos esprits. La même espèce qui a inventé la guerre est capable d'inventer la paix. La responsabilité incombe à chacun de nous » et que ce concept, qui place ainsi la lutte pour la paix dans le champ politique, est le résultat de recherches approfondies, coordonnées par l'ONU, sur les causes des guerres

Bien sûr, il y a un écart entre les objectifs de la résolution 53/13 et la réalité d'un monde toujours marqué par une course aux armements qui ne faiblit pas et la persistance de conflits et de guerres meurtrières. La question est parfois posée de l'efficacité de telles déclarations d'ordre « législatif », qui même si elles sont adoptées par consensus, n'entraînent pas d'obligation pour les États dont certains poursuivent un commerce des armes très profitable pour le lobby militaro-industriel. En revanche, cette résolution adoptée par l'AG de l'ONU ainsi que l'implication de l'Unesco pour sa mise en œuvre constituent un appui considérable pour les peuples qui aspirent à une paix construite à travers des processus de sécurité collective non militaires. Elle porte une logique qui s'oppose à la logique de guerre du lobby militaro-industriel, lequel défend d'autant plus la logique de la force et de la militarisation des relations internationales que les organisations susceptibles de réguler le commerce tel que l'OMC, le FMI ne sont pas incluses dans le système des Nations unies et fonctionnent sur le principe « d'un dollar – une voix », donc sur des critères contraires aux principes et valeurs de la culture de la paix.

La culture de la paix est donc d'abord un instrument au service des peuples. On a pu mesurer ses effets positifs et la réalité de l'appropriation sociale de ce concept par exemple lors du forum social mondial de Dakar en 2011 où une assemblée de plusieurs centaines de personnes et en particulier d'ONG africaines travaillait sur les modalités de mise en œuvre de la culture de la paix. Depuis, des O.N.G. africaines ont élaboré avec le soutien de l'Unesco et de la CEDEAO un ouvrage de référence en matière d'éducation à la culture de la paix. On ne compte plus les centaines de milliers d'initiatives citoyennes et associatives se référant à la culture de la paix. Ainsi la Décennie mondiale pour la paix a fourni en 2005 un rapport mondial sur la mise en œuvre de la culture de la paix, montrant la réalité de l'appropriation de ce concept par les peuples et l'ampleur des actions conduites dans le monde entier. Les peuples avaient d'ailleurs plébiscité dès 2000 ce concept en signant par millions un engagement personnel pour sa mise en œuvre.

Plus récemment, en France, un collectif de 50 organisations a entrepris l'écriture d'un livre blanc pour la paix porteur de propositions alternatives basées sur la Charte des Nations unies, la culture de la paix, les textes relatifs aux droits humains, les objectifs du développement durable (résolution A/RES/70/1 sur les ODD) et l'accord de Paris adopté le 12 décembre 2015 en application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Enfin, dans une pétition demandant que la France ratifie le traité d'interdiction des armes nucléaires, plus de 150 organisations en France réclament « une réorientation du budget de la défense dans le cadre d'une politique en faveur de la construction de la paix s'inspirant de la Charte des Nations Unies et des huit domaines d'action de la culture de la paix définis par l'Unesco et l'ONU ». En ce sens, la culture de la

paix constitue aussi un appui aux luttes pour le désarmement, qu'il soit nucléaire ou conventionnel, en proposant la transition pacifiste comme alternative à la culture de la guerre qui contribue, en particulier à travers le montant colossal des dépenses militaires (1800 milliards de dollars par an) à détourner les moyens nécessaires pour concrétiser les droits humains. Ces sommes sont à comparer avec le budget dont disposent les Nations Unies en faveur des opérations de maintien de la paix pour l'exercice budgétaire allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 qui est d'environ 6,5 milliards de dollars (A/C.5/73/21). La culture de la paix constitue aussi un outil opérationnel dont s'emparent certains États. Ainsi la CELAC (Communauté d'États latino-américains et caraïbes) qui regroupe 33 États et 600 millions d'habitants a adopté en janvier 2014 un plan d'action économique, social et politique basé sur la culture de la paix et de la non-violence.

Du concept de culture de la paix à sa mise en œuvre un chemin a donc été fait et des actes posés. Cependant beaucoup reste encore à faire. Les 8 domaines d'action de la culture de la paix doivent être travaillés, tissés, investis de manière aussi concomitante que possible pour une efficacité maximale. Faire un zoom sur le domaine 2 relatif à de mesures pour promouvoir le développement économique et social durable, aborder cette question en partant de la réalité de la France, troisième vendeur d'armes au monde et puissance militaire dotée de l'arme nucléaire, est une démarche nécessaire permettant d'envisager non seulement les possibilités de reconversions mais plus largement de proposer les modalités de mise en œuvre d'une économie pour la paix et de voir comment différents domaines de la culture de la paix peuvent interagir.

## ***B - les interactions entre culture de la paix et économie pour la paix***

Les domaines d'action que la résolution propose aux acteurs de la société civile d'investir sont au nombre de huit :

1. Mesures pour renforcer une culture de la paix par l'éducation
2. Mesures pour promouvoir le développement économique et social durable
3. Mesures pour promouvoir le respect de tous les droits de l'homme
4. Mesures pour assurer l'égalité entre les hommes et les femmes
5. Mesures pour favoriser la participation démocratique
6. Mesures pour faire progresser la compréhension, la tolérance et la solidarité
7. Mesures pour soutenir la communication participative et la libre circulation de l'information et des connaissances
8. Mesures pour promouvoir la paix et la sécurité internationales

Le domaine d'action concernant l'économie mérite d'autant plus une attention particulière qu'il concerne une question fondamentale, à savoir l'utilisation des ressources humaines et des moyens financiers, technologiques, industriels, économiques au sens large du terme, de nature à favoriser le développement de la culture de la paix.

Cette question touche dans un pays comme la France la question de l'emploi pour 200 000 personnes environ pour ce qui concerne directement la fabrication des armes. C'est donc une question importante de savoir comment réorienter les activités concernées, mais aussi les mannes financières importantes, vers des actions susceptibles de favoriser l'émergence d'une culture de la paix plutôt que de les utiliser à conforter une culture de la guerre et de la puissance en consacrant des sommes démesurées aux dépenses militaires.

### ***1/ des recommandations d'action :***

Pour chaque domaine la résolution des Nations Unies formule une douzaine de recommandations d'actions. Pour le domaine 2 (développement économique), dix mesures sont proposées :



- (a) Prendre des mesures de portée générale, fondées sur des stratégies appropriées et répondant à des objectifs convenus, pour éliminer la pauvreté par une action nationale et internationale, y compris la coopération internationale ;
- (b) Renforcer les capacités nationales d'exécution des politiques et des programmes conçus pour réduire les inégalités économiques et sociales au sein des nations, notamment par la coopération internationale ;
- (c) Encourager des solutions efficaces, équitables, durables et tournées vers le développement pour régler les problèmes de l'endettement extérieur et du service de la dette des pays en développement, notamment par l'allègement de la dette ;
- (d) Renforcer les mesures à tous les niveaux pour appliquer des stratégies nationales pour la sécurité alimentaire durable, y compris la prise de dispositions pour mobiliser des ressources de toutes origines, par exemple les ressources provenant de l'allègement de la dette, et pour en optimiser l'affectation et l'utilisation, notamment par la coopération internationale ;
- (e) Encourager les efforts pour veiller à ce que le processus de développement soit participatif et que les projets de développement comportent la pleine participation de tous ;
- (f) Intégrer une perspective sexospécifique et l'autonomisation des femmes et des filles dans le processus de développement ;
- (g) Inclure dans les stratégies de développement des mesures spéciales pour répondre aux besoins des femmes et des enfants ainsi que des groupes ayant des besoins particuliers ;
- (h) Renforcer, au moyen de l'aide au développement après les conflits, les processus de rééducation, de réinsertion et de réconciliation de tous ceux qui ont participé au conflit ;
- (i) Inclure dans les stratégies et les projets de développement des mesures de création de capacités pour assurer la durabilité environnementale, notamment la conservation et la régénération de la base de ressources naturelles ;
- (j) Éliminer les obstacles à l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination, notamment des peuples colonisés ou soumis à d'autres formes de domination ou d'occupation étrangère, qui nuisent à leur développement social et économique.

Rappeler ces actions permet de souligner le caractère pragmatique et opératoire de la culture de la paix, dans une situation nationale et internationale marquée par l'aspiration persistante et immense des populations à la paix, alors que guerres et conflits se perpétuent. La situation internationale est en effet incertaine et inquiétante avec les menaces des USA et de Trump contre l'Iran, avec des dépenses militaires à un niveau jamais atteint au plan mondial, un commerce des armes florissant qui entretient les conflits comme au Yémen, avec enfin la reprise de la course aux armements nucléaires. Dans ce contexte, une réflexion sur ce que pourrait être une économie pour la paix ne peut s'envisager que dans le cadre d'un projet politique dont la paix est un objectif affirmé et l'économie un outil déterminant. La Paix est en effet avant tout une construction politique sur le court, moyen et long terme tant au plan local, national que mondial autour de projets, de valeurs, d'objectifs à atteindre, que la résolution sur la culture de la paix détaille en une centaine d'actions au total pour les 8 domaines. Un tel projet nécessite une stratégie prenant en compte les causes économiques qui sont essentielles, géographiques, politiques, historiques, idéologiques, culturelles, géopolitiques des conflits et des guerres. Il faut aussi prendre en compte le moment historique dans lequel nous agissons.

## ***2/ les étapes d'un projet mondial :***

Au cours de l'histoire contemporaine, la paix a été pensée comme projet mondial à deux ou trois moments principaux. On peut ainsi souligner trois étapes importantes : après la seconde guerre mondiale avec la construction des Nations Unies autour des objectifs de la Charte « Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre.....à favoriser le progrès social... » « afin de favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements

que le minimum des ressources humaines et économiques du monde,.. (art 26), après la chute du mur de Berlin et la dissolution du pacte de Varsovie, avec le processus engagé par l'Unesco qui a abouti à l'adoption des résolutions de l'ONU appelant à la construction d'une culture de la Paix. Malheureusement dans le même temps, comme l'a souligné le directeur général de l'Unesco Federico Mayor (« Inventer l'avenir ») : « Progressivement, l'aide au développement (qui doit être intégrale, endogène, durable et humaine) a été remplacée par les prêts ; la coopération par l'exploitation, les valeurs éthiques par les lois du marché et le système des Nations Unies par les groupes ploutocratiques (G-7, G-8...G-20)... Le résultat de toutes ces mesures néolibérales est que les marchés ont eu la force motrice de la gouvernance mondiale au lieu des orientations sociales et politiques ». Pour Jean Ziegler (L'empire de la honte, Fayard) le 11 septembre 2001 a été le prétexte pour de nouvelles régressions qu'il décrit ainsi : « le 11septembre 2001 n'a pas seulement été l'occasion pour George W. Bush d'étendre l'emprise des États-Unis sur le monde, l'événement a frappé les trois coups de la mise en coupe réglée des peuples de l'hémisphère Sud par les grandes sociétés transcontinentales. Pour parvenir à imposer ce régime inédit de soumission des peuples aux intérêts des grandes compagnies privées, il est deux armes de destruction massive dont les maîtres de l'empire de la honte savent admirablement jouer : la dette et la faim....

Du coup, c'est le régime de la violence structurelle et permanente qui, partout, gagne du terrain au Sud, tandis que le droit international agonise ». Pour Bertrand Badie (Nouvelles guerres. Comprendre les conflits du 21 siècle avec D. Vidal, La Découverte 2016) « les conflits s'enracinent surtout dans les conséquences de la mondialisation, qui enrichit les plus riches et appauvrit les plus pauvres. Dans la plupart des cas, les guerres du XXIe siècle procèdent de la décomposition institutionnelle et sociale, tout en s'inscrivant dans le cadre des rivalités entre les grandes puissances, anciennes ou nouvelles ». Ces logiques ultralibérales guidées par la recherche de profits immédiats alimentent affrontements, conflits et guerres pour l'accaparement des richesses et la maîtrise des leviers de décision économiques et politiques. Elles fragilisent les existences individuelles et la planète, génèrent des inquiétudes légitimes mais entretenues pour faire accepter par les populations des augmentations des dépenses militaires (1820 milliards de dollars en 2018 au plan mondial alors que le budget de l'Onu pour les opérations de paix est de l'ordre de 6,7 milliards/an) et l'expansion du commerce des armes (+ 30 % en France en2018). Elles sont au cœur du livre blanc de la défense et de la loi de programmation militaire qui, au-delà d'une paix qui ne pourrait se construire que dans des rapports de puissance et de domination, portent l'idée que l'industrie militaire et le commerce des armes sont des éléments de la compétitivité de la France. Ce choix politique a conduit la France troisième vendeur d'armes au monde, à alimenter conflits et guerres comme par exemple au Yémen en vendant des armes à l'Arabie Saoudite et à augmenter son budget militaire conformément aux exigences de l'Otan, mais aussi à doubler son budget consacré aux armes nucléaires. Cette logique détourne et pervertit des compétences et potentiels intellectuels, scientifiques, universitaires, technologiques, industriels et diplomatiques, des ressources financières au profit d'une militarisation dangereuse pour la paix et néfaste pour l'économie car si on construit des missiles nucléaires inutiles et dangereux d'un coût de 150 millions d'euros l'unité, on importe des scanners « corps entier » qui coûtent un million d'euros l'unité. En effet, la filière électronique, qui était une filière d'excellence en France avec des organismes publics de recherche puissants comme le Cent, a été détournée de ses objectifs civils et médicaux en faveur du lobby militaro-industriel mais au détriment de notre souveraineté nationale. Il y a là une contradiction qu'il convient de relever puisqu'au nom de la souveraineté nationale les gouvernements successifs ont mobilisé des sommes considérables pour des moyens militaires démesurés et inadaptés à nos besoins en matière de sécurité nationale. Or dans le même temps, par le jeu des transactions boursières, ils bradent des richesses et compétences industrielles énormes nécessaires pour fonder une

souveraineté nationale sur une base industrielle cohérente afin d'éviter la dépendance de multinationales qui n'ont d'autres intérêts que la recherche du profit. Ainsi le matériel médical que l'on pourrait acheter en France est acheté chez Siemens en Allemagne ou à General Electric aux USA.

### **3/ lesODD**

Pourtant, les potentialités scientifiques et intellectuelles d'aujourd'hui permettraient de mettre en place d'autres logiques, d'autres alternatives afin de construire un monde de justice, de coopération et de paix. Les potentiels existants et les salariés hautement qualifiés de ces secteurs seraient mieux valorisés au service d'une économie de paix nécessaire pour faire face aux enjeux économiques, sociaux et écologiques auxquels est confrontée l'humanité. Une grande partie de ces enjeux est clairement définie dans les actions proposées au titre du domaine 2 qui traite de la nécessité de promouvoir un développement économique juste et durable. L'avenir et la sécurité de la France résident donc dans le développement d'une véritable filière économique, sociale et culturelle pour la paix qu'il faut construire en l'adossant à une politique européenne et internationale de la France en faveur de la paix et du multilatéralisme (domaine 8 de la culture de la paix). Une telle filière incluant l'éducation à la paix, la formation, la recherche (domaine 1), le développement technologique et industriel, de nouveaux outils de prévention, permettrait la création d'emplois utiles pour un développement durable et solidaire de la France et de la planète, pour réaliser les ODD (objectifs du développement durable – Onu 2015) et les objectifs fixés par le GIEC en matière de climat. Une telle politique nécessite que les mécanismes de décision se démocratisent et échappent au lobby militaro-industriel (domaine d'action 5 participation démocratique) et favorise la pleine participation des femmes aux décisions (domaine d'action 4), ce qui ne peut pas se faire si les médias continuent d'appartenir au lobby militaro-industriel à 80 % (domaine d'action 7 mesures en faveur d'une communication participative et la libre circulation des idées et des connaissances). Une telle filière serait, à travers un réseau de partenariats économiques, sociaux, culturels et diplomatiques un facteur de sécurité pour la France, l'Europe et le monde entier dans une logique multilatérale permettant aux en particulier aux pays du sud un développement humain endogène (domaines 2 et 8).

### **4/ un Livre blanc pour la paix :**

La France pour sa part en a les capacités mais pas la volonté politique. Heureusement, des citoyens agissent pour la paix et s'attachent à construire des alternatives. Ainsi, 50 associations et organisations syndicales dont le Mouvement de la Paix ont écrit ensemble un « livre blanc pour la paix et une culture de la paix et de la non-violence » dans lequel elles formulent des propositions concrètes en vue de politiques de paix incluant 4 programmes mobilisateurs et des réformes structurelles profondes.

Ces 4 programmes mobilisateurs sont porteurs d'exigences citoyennes pour la paix

1. Programme mobilisateur 1(PM1) pour la prévention et la résolution pacifique des conflits incluant une action importante pour une paix juste et durable au Moyen-Orient.

2. PM2 pour le désarmement et la fin du commerce des armes incluant une action prioritaire en faveur de l'élimination des armes nucléaires et mettant en œuvre une reconversion des industries d'armement

3. PM3 pour le renforcement du multilatéralisme et des Nations Unies, le retrait de la France de l'OTAN et la mise en œuvre d'une conférence Helsinki 2 pour une sécurité commune en Europe en liaison avec une ONU démocratique et plus efficace et la mise en œuvre de solidarités nouvelles entre les peuples dans respect du droit international et de règles économiques non dictées par la recherche du profit mais par la nécessité de mettre en œuvre les droits humains

4. PM4 qui propose de s'attaquer aux causes des violences et des guerres par le développement tous azimuts d'une culture de la paix et de la non-violence incluant la promotion de tous les droits humains et la lutte contre toutes les discriminations et exclusion, des mesures en faveur d'une mondialisation respectueuse des êtres humains de la planète, exemplaire en matière d'immigration, de droit d'asile et favorisant la justice sociale, le développement des services publics d'action sociale tout en développant des actions fortes en matière d'éducation la paix et à la non-violence.

Dans ce cadre, des propositions de réformes structurelles importantes sont avancées à travers une réforme démocratique des médias, la mise en place d'un observatoire des situations pré-conflictuelles, la création d'un Institut National de Recherche et d'Education à la Paix pluridisciplinaire (EPST), la mise en place d'une mission interministérielle pour la paix, la création d'un Institut National pour une Citoyenneté active en faveur de la Paix implanté dans toutes les régions, un Ministère de la paix coordonnant cet ensemble et accompagnant une réduction importantes des outils militaires et la réorientation de leurs missions.

Ce livre blanc entend être une contribution positive à la construction d'une alternative pour la paix, pour l'émergence d'une transition pacifiste et d'un monde sans armes et sans guerres. Cette transition peut se construire grâce à une double dynamique que l'on appellera « la dynamique du double balancier » se caractérisant par une réduction progressive mais conséquente des outils et dépenses militaires (en premier pour les armes nucléaires dont l'élimination est programmée par le TIAN, le traité d'interdiction des armes nucléaires adopté à l'ONU le 7 juillet 2017) et par l'augmentation des moyens pour la construction de la paix via la réalisation des droits humains dans le monde entier incluant le droit de vivre dans un environnement sain et durable. Ce livre blanc est une première contribution qui ne demande qu'à bénéficier de l'enrichissement et de la réflexion de toutes et de tous. Il est construit sur la base d'un examen de la réalité concrète du monde d'aujourd'hui à partir duquel se fonde une vision : pour l'avenir de l'humanité, il n'y a d'autre chemin que la paix.

De leur côté, des syndicats et en particulier la Cgt en particulier comme chez Thales, font des propositions pour réorienter dès à présent des savoirs faire et des technologies vers la filière médicale. Les dockers, l'ACAT, Amnesty International, Le Mouvement de la Paix, le PCF, EELV, les groupes FI et PCF à l'Assemblée, des parlementaires contestent le commerce illicite des armes. La pétition, portée par le Mouvement de la Paix et le collectif national « En marche pour la Paix » (plus de 160 organisations), pour que la France ratifie le Traité d'interdiction des armes nucléaires, propose à cet égard « une réorientation du budget de la défense dans le cadre d'une politique de paix s'inspirant de la Charte des Nations Unies et des 8 domaines de la culture de la paix définis par l'Unesco et les Nations Unies ». Autant d'expériences et de réflexions que le Mouvement de la Paix entend contribuer à développer avec toutes celles et ceux (individus et organisations) qui le souhaitent, en proposant l'organisation au premier trimestre 2020 au Conseil Économique Social et Environnemental d'un séminaire de réflexion sur le thème « Comment construire une économie pour la paix ? ». A cet égard, c'est dès maintenant qu'il faut travailler à des diversifications et reconversions industrielles dans un certain nombre de régions et d'entreprises où une part trop importante de l'emploi repose sur une économie de guerre. Les contrats de plan État-Région (CPER) qui seront mis en place après les prochaines élections régionales, nourris par des dizaines de milliards d'euros et complétés par des fonds structurels européens (FEDER, FSE), et des programmes mobilisateurs nationaux doivent faire l'objet de propositions et de luttes pour faciliter cette transition vers une économie de paix. Le contre-sommet au G7 en juillet 2019 préparé par un collectif national sous le thème rassembleur « face au G7, défendons nos alternatives » a constitué un processus important ou des propositions alternatives en faveur d'une économie de paix ont été formulées.

Il y a urgence, car la paix est une construction qui ne peut qu'être fragilisée si des retards sont pris dans la conception et la mise en œuvre des programmes nécessaires à sa

réalisation. Cela vaut en particulier pour les programmes liés à la résolution des problèmes posés par les dérèglements climatiques susceptibles de conduire à des catastrophes et des déplacements démographiques sources de conflits, de guerres meurtrières et de crises économiques. Les initiatives et marches pour la paix et le climat du 21 septembre 2019 dans le cadre de la journée mondiale pour la paix tant en France que partout dans le monde ont constitué un moment important permettant de construire les convergences qu'appellent les 8 domaines d'action de la culture de la paix.

### ***C - climat et paix : une dynamique de convergences en cohérence avec la culture de la paix***

La situation internationale actuelle est marquée par une cristallisation de différentes crises : écologique, sociale, politique, porteuses de menaces graves pour l'humanité qui mettent en cause la biodiversité et les conditions de la vie sur terre. Ces crises entretiennent injustices, guerres et violences et contribuent à un rétrécissement des espaces démocratiques favorisant la montée des extrêmes droites. Dans le même temps des convergences nouvelles se concrétisent.

En effet, face à ces défis, de nombreuses voix se font entendre dans une grande diversité idéologique (du secrétaire général de l'Onu au Pape François, d'Aurélien Barrau à Naomi Klein, de Jean Jouzel à Jean Ziegler en passant par Arundhati Roy en Inde, etc.). Les analyses convergent cependant sur deux points : en premier lieu l'échec du système dominant, guidé par la recherche du profit et des logiques de puissance, de domination, de militarisation et par un productivisme/consumérisme déraisonnable qui côtoie une misère extrême et des injustices massives tout en épuisant les ressources et en second lieu la responsabilité des États, mais aussi de chacun de nous, pour construire des alternatives basées sur des changements radicaux. Face aux urgences, « il ne suffit plus de dire non » dit Naomi Klein, ni de sombrer dans le catastrophisme, mais de construire un monde vivable pour les générations futures. Aurélien Barrau estime dans son dernier livre (« Le plus grand défi de l'histoire de l'humanité ») que « la situation est scientifiquement et éthiquement extraordinairement angoissante. Elle est aussi intellectuellement extrêmement excitante : nous avons l'occasion – poussés par une nécessité vitale – d'inventer un Nouveau Monde ».

Dans ce contexte, la paix dans son acception holistique la plus large et pluridimensionnelle portée par la culture de la paix, est un élément incontournable de tout projet global pour l'humanité. Un tel projet doit répondre à l'urgence climatique, prévoir l'élimination des armes nucléaires tout en construisant un monde nouveau sur des logiques de coopération, de partage, d'entraide, de bienveillance, de solidarité et de justice qui sont constitutives de la culture de la paix. Il ne peut s'envisager qu'à travers une démilitarisation du monde et une diminution drastique des dépenses militaires. Les alternatives écologique, sociale, démocratique nécessitent que la boussole du monde soit clairement orientée vers l'objectif Paix.

La période allant du 20 septembre 2019, journée de mobilisation mondiale des jeunes pour le climat, au 3 octobre, journée mondiale de la non-violence, en passant par journée internationale de la paix du 21 septembre placée par l'ONU sous la double thématique « action climatique, action pour la paix », et par le 26 septembre journée internationale de l'ONU pour l'élimination totale des armes nucléaires, période marquée également par des actions sociales fortes, a été dans le monde entier un moment important pour favoriser les convergences nécessaires pour construire un monde de justice et de paix tel qu'envisagé par la culture de la paix.

Nous vivons incontestablement un moment historique.

Durant cette période, des millions de personnes en particulier des jeunes ont manifesté dans le monde entier pour le climat, la justice sociale, la paix. Une véritable insurrection des

consciences est en train de s'effectuer pour la défense du climat, condition nécessaire pour éviter le développement de nouveaux conflits et de nouvelles guerres et pour vivre dans un monde de paix. En France la jonction a été faite entre les organisations engagées dans la célébration de la journée internationale de la paix et les organisations préparant en France la journée mondiale de mobilisation pour le climat. Le Mouvement de la Paix, le collectif « En marche pour la paix » qui réunit un éventail idéologique considérable (voir le site collectifpaix.org), Greenpeace, le CRID, les réseaux citoyens pour le climat et jeunes pour le climat, finances pour le climat ont unifié à Paris et dans de nombreuses villes leurs initiatives sous l'intitulé « agissons ensemble pour la paix et le climat, pour la justice sociale et les droits humains, pour le désarmement nucléaire »

Une prise de conscience grandit : pour son avenir, l'humanité n'a qu'un chemin, agir ensemble pour la paix, la justice, la promotion des droits humains, le respect de la planète et des conditions qui permettent le maintien de la vie et de la biodiversité sur cette planète en ne dépensant qu'un minimum de ressources pour les dépenses militaires (article 36 de la Charte des Nations Unies).

Les défis sont immenses. Il est impossible d'y faire face en maintenant des injustices sociales inadmissibles, en acceptant la violation massive des droits humains, en acceptant ce crime contre l'humanité qui condamne environ 800 millions de personnes dans le monde à souffrir de la pauvreté et de la malnutrition, en condamnant des millions d'hommes et de femmes au chômage, à des salaires ou des retraites de misère, à l'exil et à des migrations forcées à cause des guerres et de la misère. Les violences que subissent les chômeurs ou les personnes vivant dans la pauvreté chez nous ou les réfugiés climatiques ou autres doivent nous conduire à de nouvelles solidarités nationales et internationales contre les responsables de cet état de fait et en particulier les multinationales et leurs alliés politiques qui, hier à Biarritz lors du sommet du G7, des 7 États les plus riches du Monde, entendaient nous imposer leur vision d'un monde inégalitaire. Un monde où c'est le profit de quelques-uns qui impose la misère à l'immense majorité quelle que soit la couleur de la peau ou des gilets.

Cette prise de conscience concerne aussi le danger que constitue d'extrême droite qui exacerbe la haine et les discriminations. La convergence entre les luttes pour le climat, pour la paix et la justice sociale apparaît à des personnes de plus en plus nombreuses comme indispensable. Les dérèglements climatiques engendrent des conflits et des guerres, et les armées ainsi que les guerres contribuent à détériorer encore davantage le climat, à dégrader l'environnement et les conditions de vie de tous. Ce cercle vicieux peut nous conduire à la catastrophe d'autant plus que 9 États, dont la France, sont dotés de l'arme nucléaire dont l'utilisation par volonté ou par erreur est capable d'anéantir en quelques secondes toute vie sur terre à travers ce que les scientifiques appelle l'hiver nucléaire qui verrait les températures chuter ici vers les moins 30 degrés.

La culture de la paix préconise de mobiliser les ressources limitées de notre planète vers la construction d'un monde viable bâti autour de la justice et du respect des droits humains et de la biodiversité.

Cela nécessite la mobilisation de ressources intellectuelles scientifiques, technologiques, économiques, industrielles et financière considérables. D'autant plus considérables qu'il faut aussi lutter contre les inégalités de développement entre les différentes parties de la planète et au sein des sociétés.

Une évidence devient incontournable, on ne peut faire face aux défis du monde d'aujourd'hui et en particulier au défi climatique sans une diminution drastique des dépenses militaires.

Agir pour la paix c'est vouloir construire un monde plus juste, plus solidaire, du mieux vivre ensemble, de partage, comportement indispensable à la lutte contre les effets du dérèglement climatique.

La culture de la paix est un outil puissant dont la promotion ne peut que favoriser l'épanouissement de convergences. Cet outil porte un potentiel révolutionnaire au sens

intégral du terme : il met en cause l'ordre des choses existant et contribue aux changements nécessaires. Mais pour acquérir toute sa force et son efficacité, il a besoin que les peuples se l'approprient, le fassent vivre et agissent pour son application concrète. Rien n'est automatique et figé. Les convergences d'aujourd'hui peuvent se déliter, ou être franchement combattues par le lobby militaro-industriel et ses relais médiatiques et politiques, ou encore être dévoyées.

Pour que cet outil, élaboré il y a seulement une vingtaine d'années, se développe et fasse naître un véritable mouvement de fond des opinions publiques, au plan national et international, en faveur du désarmement et de la paix, l'heure est venue pour tous de s'atteler plus efficacement aux modalités d'organisation et de travail en commun.

### **Références :**

Aurélien Barrau : Le plus grand défi de l'humanité. Editions Michel Lafon 2019

Bertrand Badie, Dominique Vidal : Nouvelles guerres. Comprendre les conflits de XXI siècle . La Découverte 2016

Naomi Klein : Dire non ne suffit plus. Actes Sud 2019

Naomi Klein : Le choc des utopies. Editions Lux 2019

Naomi Klein : Tout peut changer Actes Sud 2015

Jean Ziegler : Destruction massive. Géopolitique de la faim. Le Seuil 2011

“ Le capitalisme expliqué à ma petite fille. Le Seuil 2018

“ Change le monde il en a besoin. Le Seuil 2018

Georges Corm : Pour une lecture profane des conflits la découverte. Paris 2012

Construire la paix, déconstruire et prévenir la guerre. Actes de la fondation Gabriel Péri décembre 2016- juin 2017

Arundhati Roy Le capitalisme une histoire de fantômes. Gallimard 2016

Monique et Roland Weyl, Sortir le droit international du placard, CTIM – 2008

## **La « culture de la paix » : une priorité politique**

### **La bombe, 74 ans après Hiroshima-Nagasaki<sup>46</sup>**

**Michel Cibot<sup>47</sup>**

Le 6 août 1945, une ère nouvelle commence. Désormais, l'homme peut rendre la Terre impropre à la vie humaine. Nous sommes encore pris dans cette nasse. Heureusement, d'admirables progrès des sciences et techniques, de la médecine, de l'éducation, de la culture permettent d'espérer en sortir ! Cette tribune dédiée aux victimes d'Hiroshima et de Nagasaki (hibakushas) rappelle quelques questions et données pour inviter non seulement à s'indigner, mais aussi à espérer et à résister aux menaces d'aujourd'hui !

Les progrès sont contrariés par l'agencement économique du monde et le recul des valeurs, qui conduit à des dérives préoccupantes. Imaginer les organisations (leur fonctionnement) adaptées aux capacités productives de cette ère nouvelle devient urgent... Le 6 août 1945, la mise à feu de l'arme atomique dans le ciel d'Hiroshima donnait l'alerte.

46 Article publié le 6 août 2019 dans le journal L'Humanité

47 Délégué général de l'AFCDRP, partenaire de la ville d'Hiroshima

Le réseau des maires pour la paix, animé par le maire d'Hiroshima, encourage les travaux menant à ces formes nouvelles d'organisation. Ce réseau rassemble plus de 7 000 institutions territoriales de 164 pays. En France, où il reste beaucoup à faire, l'Association française des communes, départements et régions pour la paix (AFCDRP), présidée par Philippe Rio, maire de Grigny, s'y emploie.

Nouveau symbole de puissance, nouvelle mesure de la « fabrique de cadavres » décrite par le philosophe Günther Anders dans l'Obsolescence de l'Homme, après deux guerres mondiales, la Shoah... vient donc la bombe atomique au sommet de l'échelle des violences.

Soixante-quatorze années ont passé. Transportons-nous à Hiroshima, sous la bombe : 140 000 cadavres en quelques secondes, des centaines de milliers de blessés, l'effondrement généralisé de toutes les infrastructures, une infâme puanteur, une terre empoisonnée par la radioactivité invisible...

Qui pourrait oublier ? Le rapport au temps et à l'espace s'en est trouvé bouleversé : une seule bombe, un éclair, un traumatisme de masse qui traversera toutes les frontières jusqu'à nous.

Silence ou « blanc de mémoire » ?

Cette nouvelle arme est connue du public, mais mal connue, car ses partisans ont réussi à la faire passer pour une arme défensive destinée à n'être jamais utilisée... Sauf Hiroshima et Nagasaki, crimes « éclair » que l'on voudrait faire oublier sans y parvenir ! Pas de grands débats. Silence général organisé ! Paul Quilès, ancien ministre de la Défense, le général Norlain et Jean-Marie Collin déplorent cette situation dans Arrêtez la bombe ! (le Cherche midi éditeur).

Malgré cette croyance, proche de la superstition, en la nature protectrice d'une bombe qui a tout de même introduit une rupture radicale dans la nature même des armes, croyance qui nourrit le silence, de nombreux citoyens s'interrogent. D'abord Albert Camus avec « l'Enfer et la Raison » (Combat du 8 août 1945), puis Wilfred Burchett et ensuite bien d'autres, dont l'appel de Stockholm et les déclarations de la Croix-Rouge internationale.

L'intérêt croissant des humains pour l'environnement, le climat, l'alimentation saine, la santé, le bien-être fissure le mur du silence et du « blanc de mémoire » (oubli !). Cet intérêt est renforcé par les événements récents tel celui de Fukushima. La notion de « menace nucléaire globale » est reconnue. Les hibakushas et les maires des deux villes japonaises en sont les premiers et fidèles messagers.

Une question clé : la menace

Dans ce contexte, qu'il conviendrait de décrire plus longuement, à la lumière de cette menace nucléaire globale, Ghyslain Lévy, psychanalyste, analyse ce déni silencieux (l'ivresse du pire et Au-delà du malaise) et rappelle une question clé relative au fait de « survivre à l'indifférence » : « Comment notre vie (...) s'organise-t-elle au regard d'une réalité du monde placée sous une telle menace ? » Les réponses sont complexes. Elles requièrent des recherches, des études approfondies. Celles qui existent sont trop peu considérées, ou trop secrètes car trop inquiétantes. Il faudrait donc en faire une priorité politique, une priorité pour l'humain, y consacrer des moyens à la mesure des enjeux, à rapporter aux budgets de guerre actuels... environ 2 000 milliards de dollars chaque année dans le monde !

La question clé appelle une remarque et d'autres questions. Remarque : sans qu'il soit fait usage de l'arme, elle produirait donc des effets... Tuerait-elle le présent et l'avenir et



façonnerait-elle les êtres humains par sa seule existence menaçante ? Qui a dit que la vie est un reflet des forces productives ? Quid, alors, de l'influence de ces armes atomiques produites par nos industries sur nos vies présentes ?

Une autre question vient à l'esprit : la bombe atomique, conçue comme violence ultime, ne contribue-t-elle pas, par sa seule menace, à faire naître toutes sortes de violences, jusqu'aux pires monstres tueurs ? Matrice de toutes les violences, ne faudrait-il pas la considérer comme telle ? Ne contribue-t-elle pas aux découragements, aux décrochages, à l'essor des idéologies simplistes, à la recherche des paradis artificiels ?...

Le temps est sans doute venu de se donner les moyens d'explorer toutes ces questions. Deux traités invitent déjà les États à éliminer les armes nucléaires : le traité sur la non-prolifération (TNP), le traité pour l'interdiction des armes nucléaires (Tian), qui a valu le prix Nobel à un réseau d'ONG dont plusieurs françaises... et qui est passé sous silence ! Rappelons aussi que les objectifs du développement durable (ODD) adoptés par les États nous offrent des arguments précieux. Par exemple, l'ODD 16 appelle les États à « promouvoir des sociétés pacifiques, inclusives, aux fins du développement durable... ». À quand un ministère de la Paix ?

Écologie et guerre...

Cela nous amène à conclure provisoirement en posant encore une question : l'écologie est une préoccupation, mais pourquoi les risques de pollution liés aux guerres et aux armes nucléaires sont-ils si souvent passés sous silence ? L'ouvrage Guerre et paix... et écologie, de Ben Cramer (Éditions Yves Michel), apporte des réponses... Et en 2000, l'ONU a proposé un outil pour agir, la « culture de la paix », adopté par tous les États... Citoyens, mettons-nous à l'OUVRAGE !

DOSSIER – CLIMAT ET  
PAIX**Les changements climatiques sont-ils inéluctablement responsables de nouveaux risques de guerres ?**Pierre Villard<sup>48</sup>

Quel lien y-a-t-il ou peut-il y avoir entre la lutte contre le réchauffement climatique et l'action pour la Paix ? Dis autrement, est-il naturel que les pacifistes s'engagent sur le sujet climatique ou cet engagement n'est-il qu'opportuniste afin de simplement coller aux mobilisations qui semblent le plus parler aux opinions actuellement, notamment à la jeunesse ? Dis encore autrement, suffit-il de placer le slogan « pour un climat de paix » sur une affiche pour démontrer socialement que la lutte pour le climat est éminemment pacifiste ? Et si tout simplement, c'était la lutte pour la paix qui participait – par essence – à l'action pour contenir les conséquences des activités humaines sur l'évolution climatique.

Ces questions ne sont pas que des élucubrations puisque l'institution internationale créée au lendemain de la seconde guerre mondiale pour préserver les générations futures du fléau de la guerre – l'Organisation des Nations Unies –, et le comité Nobel font cette liaison entre la paix et l'environnement depuis plusieurs années. Rappelons en effet que le Prix Nobel de la Paix a été attribué en 2007 conjointement au GIEC<sup>49</sup> et au vice-président honoraire des USA Al Gore pour leur combat contre le réchauffement climatique. Auparavant en 2004, c'est la militante écologiste kenyane Wangari Muta Maathai, inventeuse notamment du projet de Ceinture verte en Afrique, qui avait été récompensée. Autre exemple : le père de la Révolution Verte, Norman Ernest Borlaug, a reçu le Prix en 1970. Plus près de nous, à 100 jours de la Journée internationale de la Paix, le secrétaire général de l'ONU a placé cette journée internationale sous le signe de la lutte pour le climat. En France, le collectif 21 septembre a également fait de cette thématique l'illustration de l'affiche annuelle qui est un élément clé de sa communication visant à faire connaître cette importante journée d'action et sensibilisation.

***Les conséquences du changement climatique***

« Le changement climatique est une véritable menace pour la paix et la sécurité internationale », déclarait Ban Ki-Moon secrétaire général de l'ONU devant le conseil de sécurité le 20 juillet 2011. En effet, les événements climatiques extrêmes, de plus en plus fréquents et intenses, déstabilisent les pays riches comme pauvres en « dévastant des vies, des infrastructures et des institutions ». Au-delà, la perte de territoires de certains États, insulaires en particulier, du fait de l'augmentation du niveau de la mer est une autre cause d'instabilité. François Gemenne, chercheur à Sciences-Po, estime que le Vietnam pourrait perdre 10 % de son territoire. « Le Vietnam va donc devoir choisir quels territoires il protégera, quels territoires il sacrifiera » expliquait-il sur Europe 1 quelques jours avant la COP 21. Il questionne « Qu'est-ce que veut dire la souveraineté nationale à Tuvalu, quand les côtes de votre pays sont grignotées par la mer en raison du mode de vie d'autres pays, à l'autre bout du monde ? » Que vaut alors la notion de frontière et de souveraineté. Si les experts s'accordent à dire que la première mesure à prendre reste la réduction des gaz à effet de serre, il faudra rapidement penser à anticiper les menaces qui pèsent sur les territoires et donc sur la sécurité.

En Afrique subsaharienne, la moitié des gens dépendent de l'agriculture de subsistance, et c'est leur principale source de revenus. Si l'environnement se dégrade, si les températures ou la pluviométrie

48 directeur de Planète paix

49 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

changent, ils perdent leur source de subsistance. De son côté le directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, Achim Steiner, a affirmé « qu'il n'y a aucun doute aujourd'hui, que le changement climatique a potentiellement des implications sur la stabilité globale et la sécurité économique, sociale et environnementale », citant la sécheresse actuelle en Somalie ou l'impact des inondations au Pakistan sur le marché de l'alimentation. Ainsi, avec le changement climatique, toute une série de cadres d'analyse n'a plus de sens, y compris au sens géopolitique. Les migrations environnementales sont aussi le résultat de facteurs sur lesquels les premiers acteurs n'ont plus aucune prise. C'est sans doute cela qui amène de nombreux chercheurs et intellectuels à penser les choses de manière « anthropocénique ».

### ***Les conséquences de l'activité militaire sur le climat***

S'il est à peu près acquis que le changement climatique peut provoquer des guerres, il est moins connu que les activités militaires sont elles-mêmes responsables du changement climatique. Cette réalité est allègrement passée sous silence car sa publicité interpellerait sans doute les populations. Surtout, elle vient contredire le côté défensif, voire dissuasif, des activités militaires, toujours affublées d'adjectifs positifs et d'images heureuses. Dans un article de Reporterre Ben Cramer rapporte que « Le ministère britannique de la Défense avoue [en 2014] être responsable de 70 % de toutes les émissions de dioxyde de carbone émises par l'Etat. »

Dans une tribune publiée le 2 septembre 2019 par le quotidien La Croix, Paul Quilès<sup>50</sup> et Bernard Norlain<sup>51</sup> expliquent à leur tour « qu'une ou plusieurs explosions nucléaires, résultat d'un accident, d'un acte de terrorisme ou d'un conflit entre États auraient des conséquences irrémédiables sur l'environnement et le climat. Sans même évoquer un conflit nucléaire mondial qui provoquerait un holocauste planétaire, un « échange » nucléaire serait suivi de ce que les scientifiques appellent un « hiver nucléaire », aux effets dévastateurs sur les populations, la faune et la flore. » On appelle hiver nucléaire les conséquences d'une chute brutale des températures. Cette baisse sera due à une explosion atomique lâchant dans l'atmosphère des quantités phénoménales de fumées qui créeraient une barrière physique empêchant les rayons du soleil d'arriver jusqu'au sol.

La première conséquence est une diminution drastique de la photosynthèse et donc une absence de production de chlorophylle. Les effets sur la chaîne alimentaire sont immédiats et ceux sur les productions agricoles très rapides. Il s'en suivra des famines inévitables. Paul Quilès et Bernard Norlain poursuivent « Mais le dérèglement climatique ne serait pas seulement une conséquence d'un affrontement nucléaire, il pourrait aussi en être à l'origine. Par ses effets sur l'économie, la pénurie d'eau, la raréfaction des ressources naturelles, les flux migratoires, notamment, il créerait au sein des sociétés et entre les États des tensions susceptibles de conduire à une escalade nucléaire. » Ils concluent leur tribune en rappelant la formule de l'ancien secrétaire d'Etat américain, John Kerry, « le dérèglement climatique est une arme de destruction massive », en précisant « il faut bien réaliser que, si l'élévation de température est un processus qui s'inscrit dans la durée, le danger nucléaire risque de s'inscrire dans le court terme. Il devient donc vital d'inclure la lutte contre l'armement nucléaire dans la lutte pour la protection de l'environnement ».

### ***Les contre-arguments idéologiques***

Pascal Canfin, alors président du WWF indiquait lors de la présentation du rapport 2017 de l'ONG « il est anormal que l'on pense la géopolitique sans intégrer les données environnementales ». Pour l'organisation écologiste, il est évident que les conséquences des changements climatiques peuvent contribuer à déclencher des conflits internes ou externes. Ce lien est également mis en avant par les

50 Ancien ministre de la Défense, président de IDN

51 Ancien général d'armée aérienne

organisations pacifistes. Cependant, cette « évidence » est également contestée. Ainsi, toujours à l'occasion de la COP21 à Paris, Bruno Tertrais de la Fondation pour la recherche stratégique remettait en cause le sérieux des thèses indiquant que le changement climatique allait inéluctablement provoquer de nouvelles guerres. Il reprend différents exemples, parlant à ses yeux, pour démontrer le contraire. Il considère ainsi que la sécheresse dont a été victime le Darfour n'est pas liée au conflit qui a ensanglanté cette région d'Afrique. Il réfute l'équation « changement climatique = diminution des ressources = violence à grande échelle ». Il développe les mêmes arguments à propos du lien entre le réchauffement et le nombre de conflits qui sont en nette diminution depuis 25 ans.

L'inconvénient dans ce genre d'argumentation, c'est qu'effectivement on peut toujours trouver des contre-exemples. S'il est à peu près évident que les changements climatiques sont potentiellement facteurs de guerres, est-il juste de rendre ses risques inéluctables et de les transformer en prédictions inébranlables. Les deux approches sont à la fois justes et fausses. Elles oublient un élément essentiel qui la culture de la paix. En effet, est-ce parce qu'une situation est porteuse de conflit qu'elle se traduit automatiquement par un conflit ? Si on se contentait de cette vision, on remettrait en cause des années de luttes sociales qui ont contribué à changer le monde.

### ***Peut-on affirmer que le climat cause des guerres ?***

Les causes de guerres, de violences et de conflits sont multiples. Au premier abord, on pense souvent aux causes économiques ou aux volontés hégémoniques. Dans certains milieux, on réduit les causes des guerres au Capitalisme et on affirme qu'on ne peut rien contre les guerres tant qu'on ne l'a pas éliminé. C'est un peu court, comme toutes les affirmations partisanses. N'en serait-il pas de même avec le climat ?

Que les changements climatiques soient source de conflits est une chose, que les changements climatiques induisent automatiquement les conflits en est une autre. En effet, dans les situations sociales qui amènent à la guerre et à la violence, n'y-a-t-il pas tendance à oublier qu'au centre de tout il y a des femmes et des hommes qui prennent des décisions. Et que face à une problématique, il y a toujours plusieurs chemins qui peuvent s'emprunter pour y répondre. C'est ainsi qu'il y a encore de nos jours ceux qui pour avoir la Paix préparent la guerre, et ceux qui pour empêcher les guerres cultivent la Paix. Même si le concept de culture de la Paix s'est justement fortement éloigné du simple de terme de « concept » pour en devenir des références programmatiques de politiques publiques, force est de constater que les théories les plus farfelues persistent sur la manière de maintenir la Paix, comme simple état de non-guerre.

Il n'est pas toujours aisé de penser le monde de demain différent de celui d'aujourd'hui, mais n'est-ce pas cette soif de l'utopie qui a donné des forces à des siècles de luttes pour la paix et les droits sociaux ? L'émancipation humaine ne peut grandir sans ce grain de folie qui conteste l'ordre établi et pense l'avenir autrement. C'est vrai pour les sciences, c'est vrai pour les droits humains, c'est aussi vrai pour la paix. Donc ce n'est pas parce qu'une situation est porteuse de germe de conflit qu'elle débouche sur un conflit. Il y a toujours plusieurs chemins pour grimper la montagne. La paix et la non-violence sont un de ces chemins que les femmes et les hommes défrichent inlassablement.

Il est de plus en plus évident que notre place sur cette planète ne s'arrête pas à nos frontières nationales. Notre responsabilité d'humains ne peut plus s'arrêter à des frontières géographiques ou générationnelles. C'est pourquoi les relations internationales sont à repenser pour les transformer en relations globales. Ainsi, une nouvelle force de maintien de la paix a été évoquée par le conseil de sécurité de l'ONU sous forme de « casques verts ». Ils interviendraient dans les conflits liés au changement climatique et à la raréfaction des ressources. Mais ces conflits ne sont pas certains ni automatiques. Il est en effet possible de gérer autrement que par la guerre, les violences et les dominations les différends entre les être humains et notamment les régimes ou organisations politiques qu'ils mettent en place. Aussi, les luttes pour le climat ne peuvent durablement rester éloignées des

questions plus globales de gouvernance mondiale, de processus démocratiques, et plus globalement de type de sociétés à construire. Le pluriel de sociétés est ici important, car est-il obligatoire, même au temps de la mondialisation, de vouloir un type de développement uniforme ? Sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, le choix de la culture de la paix comme ensemble d'attitudes, de modes de vie et de comportement destiné à prévenir les conflits en agissant sur leurs causes demeure un logiciel moderne à partager sans modération.

**DOSSIER – CLIMAT ET PAIX  
POSITIONS DIVERSES**

## **ONU – A trois jours du Sommet Action Climat, le chef de l'ONU a alerté sur la menace que représente le changement climatique pour la paix dans le monde <sup>52</sup>**

La cloche de la paix a retenti vendredi matin dans le jardin japonais du siège de l'ONU pour marquer la Journée internationale de la paix. L'occasion pour António Guterres de rappeler que « la paix est l'objectif qui unit les Nations Unies », à quelques jours du débat général de l'Assemblée générale qui réunira les dirigeants du monde entier à partir de mardi.

Une paix qui reste malheureusement hors de portée pour de nombreuses personnes et communautés, a-t-il déploré. « Partout dans le monde, nous voyons des conflits, des tensions croissantes, des rapports de forces peu clairs et une insécurité en hausse », a déploré le Secrétaire général de l'ONU lors d'une cérémonie organisée pour marquer la Journée.

Cette année, le thème de la Journée internationale de la paix est l'action pour le climat. « Nous savons à quel point le changement climatique menace la paix dans le monde », a souligné António Guterres, alors que les dirigeants du monde entier sont attendus le 23 septembre à l'ONU pour le Sommet Action Climat avec des propositions concrètes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et limiter la hausse des températures à moins de 1,5 degré Celsius.

Le lien entre le climat et la paix est une réalité

Dans la lutte contre le changement climatique, António Guterres a rappelé que le monde est « dans une course contre la montre » et que le lien entre le climat et la paix est une réalité.

Le Secrétaire général a rappelé que les pays les plus vulnérables au changement climatique sont aussi ceux les plus à risque de basculer ou de rester dans une situation de conflit. Il a notamment cité le cas de la région africaine du Sahel où le changement climatique engendre la sécheresse qui à son tour alimente la concurrence et les tensions entre agriculteurs et éleveurs pour les ressources rares et facilite la propagation du terrorisme.

« La nature est en colère », a dit le chef de l'ONU devant des étudiants réunis au siège de l'Organisation pour la Journée de la paix. « Nous devons faire la paix avec la nature et le fait que nous ne le fassions pas et que la nature soit en colère crée également plus de conflits entre les gens », a-t-il alerté.

Ce vendredi, des millions d'écoliers et d'étudiants devaient manifester aux quatre coins du monde pour réclamer aux dirigeants de tous les pays des actions concrètes pour protéger le climat. « Les jeunes disent clairement à ma génération qu'il faut changer de cap et le faire maintenant. Et ils le disent très fort », a déclaré António Guterres.

Deux jours avant le Sommet Action Climat, l'ONU organisera samedi un sommet de la jeunesse pour le climat qui réunira des centaines de jeunes activistes du monde entier mobilisés contre le changement climatique. Une « présence très importante pour notre travail », a dit le Secrétaire général pour qui le

52 Publié le 20 septembre 2019 sur <https://news.un.org/fr/story/2019/09/1052122>

leadership des jeunes est essentiel pour « veiller à ce que ma génération agisse comme il convient ».

## DOSSIER – CLIMAT ET PAIX POSITIONS DIVERSES

### FRANCE : « Climat : une menace pour la paix et la sécurité internationales »

Les risques liés aux effets du changement climatique pour la paix et la sécurité internationales  
Intervention de M. François Delattre, représentant permanent de la France auprès des Nations unies  
Conseil de sécurité – 11 juillet 2018

Madame la Présidente,

Je souhaiterais tout d'abord vous remercier d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat au Conseil sur la problématique du changement climatique et de ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales. C'est un sujet essentiel que nous devons traiter avec toute l'attention qu'il mérite.

Je tiens également à remercier la Vice-Secrétaire générale, Mme Amina Mohammed, pour son importante présentation mais aussi pour son engagement et son action dans la lutte contre le dérèglement climatique. Je remercie aussi chaleureusement le Ministre en charge des ressources en eau d'Irak, Dr. Hassan Janabi, et Mme Hindou Ibrahim, pour leurs interventions très éclairantes et inspirantes.

Madame la Présidente,

Plus un jour ne passe sans qu'un nombre croissant d'entre nous soit victime des impacts du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. Si les événements climatiques extrêmes sont souvent les plus visibles, d'autres phénomènes aux effets moins immédiats, tels que les sécheresses, la salinisation des sols ou la montée des eaux, contribuent à la dégradation des terres, à l'érosion côtière ou à la baisse des ressources en eau. Ces impacts négatifs sur les ressources naturelles, dans le contexte de populations et d'économies vulnérables, peut générer ou réactiver des conflits entre communautés, provoquer des déplacements de population, et menacer la paix et la sécurité internationales.

Les interventions de grande qualité que nous avons entendues ce matin le rappellent de façon criante : les impacts du changement climatique multiplient les risques qui pèsent sur la stabilité internationale. C'est déjà une réalité vécue durement dans de nombreuses zones du monde, du Sahel au Moyen-Orient. Mais c'est aussi une menace pour de nombreuses autres régions, aujourd'hui stables, mais qui subiront demain les impacts d'un changement climatique dont nous n'aurions pas su prévenir les effets sur la stabilité de nos pays et de nos sociétés.

Dans ce contexte, Madame la Présidente, je souhaiterais partager avec vous, au nom de la France, cinq messages principaux ce matin :

1- Mon premier message est un appel à l'action. Comme l'ont souligné les intervenants, la menace résultant du changement climatique pour la paix et la sécurité internationale est un fait objectif que nous ne pouvons nier. Ces effets se font déjà durement sentir et vont mécaniquement s'accroître. A partir de là, nous ne pouvons pas détourner le regard. Notre responsabilité collective est bien de prendre ce défi existentiel à bras le corps et d'utiliser tous les outils à notre disposition pour répondre à cette menace. Il

y a urgence car chaque jour perdu augmente l'intensité de la menace.

2- Mon deuxième message porte sur le débat institutionnel qui revient souvent dans nos interventions sur le sujet. Face à l'urgence et à l'importance des enjeux, nous devons dépasser les arguties institutionnelles. L'Assemblée générale et le Conseil de Sécurité doivent s'exprimer sur cet enjeu de paix et de sécurité internationales qui nous concerne tous. Mais je veux rassurer tout le monde : que nous discussions ici des effets du changement climatique sur la sécurité internationales ne remettra nullement en cause la Convention cadre des nations unies sur le changement climatique ou l'Accord de Paris, qui restent le cadre multilatéral de référence pour la lutte contre le changement climatique. A cet égard, je voudrais rappeler à tous ceux qui sont concernés que la priorité est de ratifier l'Accord de Paris et qu'il nous reste collectivement à adopter les règles d'application de l'Accord de Paris en décembre prochain sous la présidence polonaise de la COP24. C'est une condition essentielle pour maintenir la dynamique positive qui s'est ouverte à Paris en 2015 dans la lutte contre le changement climatique et pour que chaque pays mette en place des politiques climatiques ambitieuses, comme c'est déjà le cas pour beaucoup de pays, comme la Chine par exemple. C'est ainsi que nous pourrons tenir notre engagement collectif de contenir l'élévation de la température moyenne en dessous de 2 °C et si possible de 1,5 °C.

3- Mais lorsque nous parlons des impacts du changement climatique sur la sécurité et la paix internationales, et c'est mon troisième message, nous sommes bien dans une démarche de prévention des conflits. Ici à New York, la communauté internationale doit s'en saisir et décider d'agir de manière coopérative pour faire face aux effets sur la sécurité et la paix internationale des impacts du changement climatique et pour mettre en place une véritable diplomatie préventive afin d'y faire face. Et je veux à cet égard soutenir avec force la vision et l'ambition du Secrétaire général sur la prévention des conflits et le continuum de paix qui doit pleinement intégrer l'ensemble des facteurs déstabilisateurs, y compris ceux liés aux effets du changement climatique et à l'effondrement de la biodiversité.

4- Mon quatrième message, Madame la Présidente, porte sur les moyens à mettre en œuvre pour que les Nations Unies disposent de solides capacités d'analyse. En ce sens, nous nous félicitons des progrès accomplis au Conseil ces derniers mois, reconnaissant les effets néfastes du changement climatique dans plusieurs régions, qu'il s'agisse du Bassin du Lac Tchad, de la Somalie ou du Mali, et appelant à une meilleure évaluation et gestion des risques liés aux changements climatiques et écologiques. Ces avancées doivent désormais se traduire concrètement. Cela suppose que les Nations Unies développent leurs capacités à analyser ces risques pour nous alerter, pour chaque région du monde, des risques pour la sécurité résultant des changements climatiques. La vice-Secrétaire Générale nous a rappelé l'action remarquable qu'elle a engagée avec la stratégie intégrée pour le Sahel. La France soutient pleinement et accompagne activement cet effort majeur et essentiel. Notre ambition est d'élargir cette approche à d'autres régions du monde. Il est aussi désormais nécessaire de passer à l'étape suivante, et de formuler des recommandations de mesures qui seront mises en œuvre par les gouvernements nationaux, les agences des Nations Unies, et les organisations régionales, pour à la fois prévenir les effets des changements climatiques sur la sécurité, et pour protéger et restaurer la biodiversité.

5- Enfin, et ce sera mon cinquième message, c'est l'ensemble du système des Nations Unies qui doit être mobilisé sur ces enjeux liés aux implications sécuritaires du changement climatique. Le secrétariat des Nations Unies, l'Assemblée générale et le Conseil de Sécurité ont une responsabilité commune sur ce sujet. Ils doivent s'appuyer sur l'ensemble des agences et des institutions spécialisées dans le



domaine de l'environnement – avec le PNUE, le climat – avec la CCNUCC, l'OMM, le GIEC, l'agriculture – avec la FAO – et la désertification – avec la Convention des Nations unies contre la Désertification – afin d'établir des analyses pertinentes, de proposer des pistes d'action et de les mettre en œuvre sur le terrain.

Madame la Présidente,  
Madame la Vice-Secrétaire Générale,

Je souhaiterais en conclusion vous assurer de l'engagement résolu de la France à vos côtés pour construire une diplomatie multilatérale du 21<sup>e</sup> siècle qui intègre pleinement les impacts du changement climatique dans une démarche de prévention des conflits.

Face à cette réalité et à la réalité du changement climatique, qui constitue l'un des plus grands défis de notre temps, nous devons avancer les yeux ouverts et nous devons avancer tous ensemble.

Je vous remercie.

## DOSSIER – CLIMAT ET PAIX POSITIONS DIVERSES

### **WWF – Un système insoutenable sur le plan environnemental produit de l'instabilité qui dégénère tôt ou tard en insécurité**<sup>53</sup>

Depuis plusieurs années, les relations entre l'évolution prévisible du climat et les enjeux géostratégiques qu'elle soulève sont analysées par des chercheurs, pays et organisations internationales. Dès 1992, en présence de 178 pays, les Nations unies adoptaient la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement dont le principe 25 énonce que « la paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables ». Ensuite, durant les années 1990, plusieurs militaires américains s'emparent de la problématique climatique pour en faire un enjeu de sécurité et quelques années plus tard, en 2003, le Pentagone affirme l'existence d'un lien entre la sécurité et le changement climatique, qui est décrit comme un « multiplicateur de menaces ». Dans un monde où les enjeux de sécurité occupent une place déterminante, il est indispensable d'avoir conscience de tous les paramètres en jeu pour procéder à une analyse efficace du problème et tenter d'apporter des réponses opérantes. Ainsi, la première exigence est de reconnaître que le dérèglement climatique et les problèmes environnementaux qu'il provoque sont un enjeu de stabilité et de sécurité. Un système insoutenable sur le plan environnemental produit de l'instabilité qui dégénère tôt ou tard en insécurité. Toutes les régions du monde sont concernées même si certaines paraissent plus vulnérables que d'autres. Par exemple, des territoires africains et asiatiques subissent déjà des aléas climatiques et plusieurs conflits actuels ont clairement des racines environnementales. L'exemple le plus emblématique est celui de la guerre du Darfour car « bien qu'il ait diverses causes politiques et sociales, le conflit du Darfour était, au début, une crise écologique, découlant, au moins en partie, du changement climatique », reconnaissait dès 2007, Ban Ki-moon, alors secrétaire général des Nations unies. Les exemples de zones déstabilisées par les conséquences des changements climatiques sont nombreux, se multiplient et invitent les organisations gouvernementales et non-gouvernementales à se saisir du sujet pour apporter des réponses à la mesure des enjeux.

Le présent rapport « Soutenableté, Stabilité, Sécurité » examine des situations concrètes à partir des sources existantes. S'appuyant sur le dernier rapport du GIEC sur les changements climatiques, il met en évidence les nombreuses conséquences du dérèglement du climat : élévation du niveau des mers, événements climatiques extrêmes, stress hydriques, désertification et dégradation des terres, accentuation de la compétition pour accéder aux ressources, problèmes sanitaires et augmentation des flux migratoires. Ces aléas et ces impacts ont déstabilisé des régions par le passé et continueront de fragiliser les territoires, notamment les plus vulnérables, à l'avenir.

#### **LES QUESTIONS CLIMATIQUES ET SÉCURITAIRES SONT DE PLUS EN PLUS LIÉES, ET EXIGENT LA MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES ADAPTÉES**

Puisque les questions climatiques et sécuritaires sont de plus en plus liées, elles exigent la mise en œuvre de politiques adaptées et d'un nouveau cadre de pensée. Le dérèglement climatique est encore trop souvent considéré comme un problème purement environnemental et traité, en tant que tel, dans la catégorie des risques environnementaux. Ce rapport démontre qu'il s'agit d'un problème global qui

53 Publié le 14 novembre 2017 - <https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/quel-lien-entre-securite-stabilite-geopolitique-et-gestion-soutenable-des-ressources>

impacte non seulement l'environnement mais également l'économie, les institutions et la société dans son ensemble. Dès lors, il nous faut repenser la sécurité dans un monde où le climat se dérègle. C'est tout le sens de la doctrine Soutenabilité-Stabilité-Sécurité qui est au cœur de ce rapport. Plusieurs États et organisations internationales (ONU, OTAN, G7, UE, etc.) ont intégré l'existence de ce lien et produisent de la connaissance scientifique autour de ce sujet. Les groupes de réflexion et chercheurs spécialistes de ces problématiques se multiplient pour constituer une expertise solide et permettre aux différentes parties prenantes d'échanger sur les solutions à mettre en œuvre. C'est l'objectif de la Planetary Security Initiative (PSI), un consortium de think tanks créé en 2015 pour permettre une meilleure compréhension des enjeux par les acteurs et la rencontre entre les décideurs et les experts.

Les États et organisations internationales doivent maintenant agir et développer des réponses appropriées. La première réponse est de respecter et mettre en œuvre les deux accords historiques adoptés en 2015 : l'Accord de Paris sur le climat et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté à New York et articulé autour des objectifs de développement durable (ODD). Limiter l'élévation de la température moyenne mondiale par rapport aux niveaux préindustriels « nettement en dessous de 2 °C » en poursuivant l'effort pour limiter à 1,5 °C et atteindre les 17 objectifs de développement durable permettra de réduire considérablement les risques d'insécurité et de conflictualité dans le monde. Puisque les changements climatiques sont déjà à l'œuvre et que les politiques d'atténuation, bien qu'indispensables, ne suffisent plus, il faut aussi penser l'adaptation aux effets à venir du dérèglement climatique. Dans ce cadre et compte tenu des éléments présentés ci-avant, seules des réponses intégrées font sens. Au niveau international, les États et institutions supranationales doivent intégrer les problématiques climat-sécurité dans leurs stratégies diplomatiques et promouvoir l'adaptation et la résilience. D'après un récent rapport de l'ONU Environnement, le coût réel de l'adaptation au changement climatique dans les pays en développement pourrait aller de 140 à 300 milliards de dollars par an en 2030, et entre 280 et 500 milliards de dollars par an en 2050. Or, les contributions publiques internationales destinées à financer l'adaptation au changement climatique dans les pays en développement ne s'élevaient qu'à 22,5 milliards de dollars en 2014, soit 1,38 % des dépenses militaires mondiales de cette année-là. La faiblesse des investissements consacrés à l'adaptation au changement climatique dans les pays en développement traduit une conscience insuffisante de la relation soutenabilité-stabilité-sécurité chez les décideurs internationaux. Pourtant, ces dépenses sont une condition nécessaire à la stabilité du monde.

**INVESTIR DANS LA SOUTENABILITÉ C'EST AGIR POUR UN MONDE PLUS STABLE ET PLUS SÛR, C'EST INVESTIR POUR LA PAIX.**

DÉBATS

## TIAN : dès maintenant, penser et préparer l'après ! <sup>54</sup>

Daniel Durand<sup>55</sup>

La 74e session de l'Assemblée générale des Nations unies vient de s'ouvrir. Deux sujets dominent cette semaine les débats à New-York : le réchauffement climatique dès ce lundi et le désarmement nucléaire ce jeudi 26 septembre.

Sur ce dernier point, les débats ne pourront pas échapper à l'assombrissement de la situation internationale : crise de Corée du nord qui perdure, tension grandissante entre les États-Unis et l'Iran, dégradation des relations entre USA et Russie après la mise à l'encan du traité INF sur les missiles à moyenne portée, suivie par le lancement d'un nouveau missile par les USA. L'affaiblissement des mécanismes de régulation, des traités de contrôle des armements, plus la dégradation des relations de confiance entre les deux "Grands", ainsi que l'apparition de nouvelles technologies comme les cyber-attaques font dire aux spécialistes et anciens dirigeants américains, Ernest J. Moniz et Sam Nunn, que le risque d'un conflit nucléaire "accidentel" n'a jamais été aussi élevé.

Les échanges de ce jeudi 26 septembre à New-York auront aussi en toile de fond la préparation des positionnements des États avant la Conférence d'examen du TNP (Traité de non-prolifération nucléaire) qui aura lieu en mai 2020, soit 25 ans après la décision de prorogation indéfinie de ce Traité. Enfin, beaucoup de diplomates du désarmement penseront à la dynamique qui se développe progressivement autour de la ratification du TIAN (Traité d'interdiction des armes nucléaires). Celui-ci atteint maintenant la moitié des signatures de ratification nécessaires pour son entrée en vigueur. On peut penser que les fameuses 50 signatures seront obtenues justement avant l'ouverture de la Conférence du TNP. Nous serons donc dans une configuration inédite : l'apparition d'une nouvelle norme internationale en matière d'armes nucléaires, l'interdiction juridique, venant renforcer et donner substance à l'obligation déjà contenue dans l'article VI du TNP et jamais mise en œuvre : « Chacune des Parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace ».

Un fossé irrémédiable se creusera-t-il entre les puissances nucléaires, officielles (les P5) et non-officielles (Corée du Nord, Inde, Israël, Pakistan) et les États non-nucléaires dont l'immense majorité (122 pays) avaient voté en 2017 en faveur du fameux TIAN ? Les puissances nucléaires s'opposent-elles au droit international et à l'interdiction des armes nucléaires au nom de la défense d'une « sécurité non-diminuée pour tous » ? Ce fossé avivera-t-il les tensions, néfastes à la paix que nous voulons renforcer ? L'enjeu est de taille !

Cette perspective ne doit-elle pas inciter toutes les forces attachées au désarmement, à la promotion de la paix, à réfléchir dès maintenant, voire même à travailler concrètement sur « l'après TIAN » ?

Certes, il ne s'agit pas de « vendre la peau de l'ours » avant de l'avoir tué ! Tous les efforts diplomatiques, politiques doivent continuer et s'intensifier pour que les conditions de l'entrée en vigueur du TIAN soient réunies au plus vite, dès le début de l'année 2020 mais, parallèlement, ne faut-il pas développer les débats pour rendre plus forte l'idée que l'interdiction des armes nucléaires RENFORCERA la sécurité collective et ne l'affaiblira pas, qu'elle permettra de construire un monde plus

54 Cet article est paru le 22 septembre 2019 sur <https://culturedepaix.blogspot.com/2019/09/tian-traite-dinterdiction-des-armes.html>

55 Directeur de l'IDRP

sûr parce que moins militarisé. Ce travail a certes commencé dans plusieurs colloques récents comme celui d'ICAN à Bruxelles le 14 septembre, mais cette réflexion doit, me semble-t-il, s'élargir.

La question centrale est bien sûr de créer les conditions pour que les puissances nucléaires adoptent une attitude plus ouverte vis à vis du TIAN, qu'elles relancent le processus de réduction du nombre d'armes nucléaires (d'abord américaines et russes, certes, mais en trouvant un moyen d'y associer les autres pays nucléaires) même si elles ne signent pas toute de suite le Traité. Il faut faire pression pour qu'elles acceptent de favoriser la finalisation et l'entrée en vigueur de deux traités nucléaires, "annexes" mais essentiels : le Traité d'interdiction des essais nucléaires (TICE) déjà ratifié par 168 États, mais dont cinq pays "bloquent" l'entrée en vigueur (Chine, Égypte, États-Unis, Iran, Israël) ; le Traité sur l'interdiction de fabrication et la destruction des stocks de matières fissiles (FMCT) en panne à la Conférence du désarmement de Genève.

Il est vital de faire grandir dans les opinions que le choix n'est pas TIAN ou TNP comme le prône un État nucléaire comme la France, mais TIAN ET TNP.

Des États nucléaires comme la France et la Chine pourraient jouer un rôle de "facilitateurs" entre ces deux positionnements puisque les doctrines officielles des deux pays proclament ne menacer personne. Les mesures proposées par de nombreux experts visant à rétablir la confiance et des échanges entre États-Unis et Russie, l'allongement des temps de réponse des missiles, la relance du Traité de réduction des missiles NEW START, la négociation d'une feuille de route impliquant toutes les puissances nucléaires liée au renforcement des mesures de garantie et de contrôle prévues dans le TNP, toutes ces mesures ne s'opposent pas aux positions défendues publiquement par ces deux États. L'année 2020 sera cruciale pour que TNP et TIAN soient vus comme complémentaires et non opposés, pour que cette connexion entre ces deux Traités soit la base d'une nouvelle « assurance vie » pour tous les États, grands ou petits, de la planète.

Les militants français pour le désarmement, militants associatifs, militants politiques, ont une responsabilité particulière. La première est de rendre crédible dans l'opinion que la meilleure posture internationale pour la France est d'être en pointe pour la démilitarisation des relations internationales, notamment par le désarmement nucléaire, de jouer un rôle de « puissance positive », tout comme elle se veut en pointe pour la lutte contre le réchauffement climatique. Le président Macron affirme haut et fort que seul le multilatéralisme peut permettre un monde viable. Pour être crédible dans cette position, il doit ré-orienter les positions françaises en matière de relance du désarmement nucléaire. Par exemple, il s'honorerait en décidant que la France participera comme observatrice à la future conférence du TIAN en 2020.

La deuxième responsabilité des militants français est d'améliorer la mobilisation citoyenne en France pour le désarmement nucléaire. Certes, sur une interrogation globale, en 2018, 67 % des Français se déclaraient favorables à la signature par la France d'un TIAN (IFOP – La Croix – Mouvement de la paix). Ce chiffre s'opposait à ceux publiés en 2017 par le Ministère des armées, qui estimaient que 60 % des sondés souhaitaient moderniser les forces nucléaires. Chiffres préoccupants aussi que ceux publiés par les chercheurs Benoît Pelopidas et Frédéric Ramel dans un sondage de 2018 qui montrent de grosses lacunes dans la connaissance des Français des armes nucléaires : ainsi « 31 % des sondés en France ne citent pas la France comme État doté d'armes nucléaires et 77 % des sondés nous disent ne pas savoir combien il y a d'armes nucléaires dans le pays. Enfin, alors que les États-Unis et la Russie possèdent plus de 92 % des armes nucléaires sur la planète, seuls 64 % des sondés Français les citent comme États dotés ; moins de 25 % citent l'Inde et le Pakistan. A contrario, plus de 35 % citent l'Iran comme déjà doté d'armes nucléaires, reflétant la focalisation commune aux journalistes, experts et officiels français sur l'Iran comme problème de prolifération depuis 2006 » (Humanité du 6/08/2019).

La création d'un courant d'opinion suffisamment puissant et efficace pour influencer la politique française en matière de dissuasion nucléaire a certes une dimension de mobilisation militante, et donc

souvent simplificatrice, mais aussi, il y a un besoin urgent de faire un effort nouveau en matière « d'éducation populaire de masse » sur le nucléaire militaire.

Alors, oui, les partisans français de l'élimination complète des armes nucléaires sont, 70 ans après le fameux meeting de Pleyel, à Paris, qui lança le mouvement anti-nucléaire, devant une période passionnante : remporter avec la communauté mondiale une première victoire celle d'un Traité d'élimination des armes nucléaires, et, dès maintenant, penser « l'après », pour construire sa réussite, c'est-à-dire, la disparition concrète, organisée, de l'arme nucléaire.

## L'édito

Cet automne 2019 est marqué tout à la fois par la remise en cause du multilatéralisme international avec l'attaque brutale, sans autorisation des Nations unies, par les troupes du président Erdogan contre les forces kurdes en territoire syrien, qui y sont installées et ont livré une bataille héroïque contre Daesch. Le président Macron et les autres chefs d'État du Conseil de sécurité doivent être plus fermes par obtenir un cessez-le-feu et le retrait des troupes turques. Dans ce contexte international assombri encore par les fougades irresponsables du président Trump en matière de commerce international, de relations de favoritisme éhonté avec Israël au Moyen-Orient, une lueur réconfortante vient des initiatives qui se sont déroulées autour du 21 septembre, journée internationale de la paix. Grâce au mot d'ordre des Nations unies, « climat et paix », de nombreuses initiatives ont permis une conjonction entre militants pour le climat et militants pour la paix.

L'entrée en lice des opinions publiques sur ces deux questions essentielles pour l'avenir de la planète est vitale.

Notre Cahier de l'IDRP de septembre-octobre aborde des préoccupations essentielles pour ceux qui réfléchissent à la paix. Il fait le point d'abord, 20 ans après la résolution des Nations unies sur la Culture de paix et de la non-violence, sur son application, ce qu'elle a changé ou commencé de changer dans les comportements, dans les engagements pour la paix. Ces réflexions croisées de dirigeants, de chercheurs, de praticiens ouvrent une réflexion que nous espérons poursuivre dans de futurs numéros.

Dans un second dossier, nous donnons des éléments de réflexions sur les approches diverses du lien entre lutte pour le climat / lutte pour la paix. Enfin, Les Cahiers ouvrent un débat sur les défis qui nous seront posés après la ratification et l'entrée en vigueur du Traité international d'interdiction des armes nucléaires.

Bonne lecture, bonne réflexion sur les enjeux de la paix aujourd'hui. Nous espérons que vous serez nombreux à juger l'existence de l'IDRP et son œuvre utiles,

Le site <http://institutidrp.org>, qui publie en ligne tous les derniers numéros des Cahiers de l'IDRP, est à votre disposition.

Bernard Hugo, président

\*\*\*\*\*

## Livre à lire

### Stop OTAN

Hervé Hannoun et Peter Dittus



Dans leur livre « Stop à l'OTAN », les auteurs Hervé Hannoun et Peter Dittus expliquent les dangers encourus aujourd'hui par la France et l'Union Européenne par leur adhésion à l'OTAN. L'organisation sous domination américaine empêche la France, depuis qu'elle l'a rejointe en 2008, de continuer à mener une politique étrangère indépendante et équilibrée. De la même manière, l'OTAN fait obstacle à la construction d'une défense européenne et crédible. En outre, l'émergence de nouvelles sources de tensions entre les États-Unis et la Russie, spécialement sur la question ukrainienne, ainsi que l'actuelle doctrine nucléaire américaine risquent d'emporter l'Union Européenne dans un conflit non voulu. Les auteurs plaident en faveur d'un retrait non seulement de la France, mais aussi de tous les pays européens membres de l'OTAN de cette organisation, afin de garantir leur indépendance vis-à-vis des États-Unis ainsi que pour pouvoir rediriger ces fonds vers le domaine social ou environnemental.

Extrait de la critique de Marie Lureau pour IDN-France  
(<http://www.idn-france.org/2019/06/stop-otan/>)

## Prochain numéro en janvier-février 2020

Le prochain numéro des Cahiers de l'IDRP, « nouvelle formule » paraîtra en janvier-février 2020

*Les Cahiers de l'IDRP* - Publication trimestrielle de l'Institut de Documentation et de Recherche sur la Paix -

*Analyses, réflexions, recherches, de spécialistes de différentes questions internationales intéressant la sécurité et la paix.*

*Publication papier, relayée par le site Internet de l'IDRP sur lequel le débat peut s'ouvrir par l'envoi de courriels.*

*Directeur de publication : Jacques Le Dauphin (†) - C.P.P : en cours*

*Publié en ligne en version gratuite.*

*IDRP -Siège de l'ARAC, 2 place du Méridien 94807 VILLEJUIF CEDEX – <http://www.institutidrp.org> -  
Contact :06 60 57 07 76*